

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> Avril 1948.

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président.

Présents : M<sup>mes</sup> Berton, Chilhaud, Lescure ; M<sup>lles</sup> Chevalier, Desmonen, Marqueyssat, Marton, Reylier ; MM. E. Aubisse, Bardy, Borias, Corneille, Dandurand, Deltheil, A. Granger, A. Jouanel, Lassaigue, Lavaysse, Lavergne, Rives, Secondat, Secret et Vergnaud.

Se font excuser : M<sup>me</sup> Médus, MM. Peyrille et Pierret.

Nécrologie. — M<sup>lle</sup> Veyssier, directrice d'école honoraire.

Remerciements. — M. Jacques de Saint-Ours.

Bibliographie. — Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, de nov.-déc. 1947, un Hommage à Boucher de Perthes, dont les *Antiquités celliques et antédiluviennes*, parues en 1847, ont marqué les débuts de la Science préhistorique.

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1945, contient une étude de M. E. Reible. *La poste en Angoumois*, qui appelle quelques réserves de la part de M. le Président, dont on connaît la compétence en la matière.

Dons d'ouvrages. — Par M. DUCONGÉ, *Périgueux qui passe*, 1898 ; album de caricatures, par Gignoux ; — *Qui voua dé làs moouvas !!* journal d'un jour sans lendemain. Echo frelaté de la XXI<sup>e</sup> fête fédérale et du voyage du Président de la République, à Périgueux, en 1895. Administration : A tous les coins de rue. — Rédaction : Aux dépens des gens d'esprit seulement ; 4 pages format journal (1 exemplaire teinté bleu, et un autre teinté rose).

Par M. le chanoine MARQUAY, l'opuscule qu'il vient de faire éditer sur *l'église Saint-Etienne de la Cité de Périgueux*. Imp. Ribes, 1948 ; in-8°, 46 p., 2 pl. M. Jean Secret s'est chargé de

la présentation de l'édifice, M. Lavergne de l'histoire de l'ancienne cathédrale. La description archéologique est celle du regretté chanoine J. Roux ; pour les boiseries, le texte est de M. le chanoine Marquay. M. Michel Legendre est l'auteur de la notice sur les fouilles récentes.

Par M. le chanoine SOULLAC, le n° 1 (janvier 1948) de *Notre Collège*, bulletin périodique de l'École Saint-Joseph de Sarlat. Notre collègue y commémore le centenaire du décès de l'abbé Surguier de Plamon (1799-1847), dont la bonté reste légendaire à Sarlat.

M. JOUANEL ajoute quelques détails au sujet de la sépulture de ce saint prêtre.

Don de M. l'abbé Armand Yon,

*Centenaire de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau*. Deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal 23-27 avril 1945. Société historique de Montréal 1945. In-8°, 460 p. Dans cet ouvrage notre distingué collègue retrace la vie et brosse le portrait du grand historien canadien.

Des remerciements sont adressés à tous ces généreux donateurs.

*Correspondance*. — Notre collègue M. l'abbé Armand Yon, actuellement aumônier de la Société des jeunes Economes à Paris, a très aimablement accepté de venir à Périgueux, le 13 mai prochain. Au cours de notre séance mensuelle, il exposera le résultat des recherches qu'il poursuit en vue du doctorat, sur François de Salignac-Fénelon, sulpicien et missionnaire au Canada (1641-1679).

*Centenaire de 1848*. — La manifestation commémorative du centenaire de la Révolution de 1848 a eu lieu au Théâtre Municipal, le 20 mars dernier, sous la présidence de M. le Préfet.

Le conférencier choisi était notre distingué collègue, M. Georges ROCAL, à qui est dû le bel ouvrage en 2 volumes : *1848 en Dordogne*, paru il y a quelques années.

G. Rocal a obtenu un très vif succès.

*Communications*. — M. André JOUANEL a pris copie d'un important document relatif à l'histoire du Protestantisme,

Il s'agit d'un mémoire rédigé par un religieux du Berg-racois, qui énumère pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les persécutions auxquelles furent en butte les Protestants de cette région. La publication de ce texte éclairera toute une période insuffisamment connue.

M. Bernard PIERRET a envoyé la liste de ses plus récentes explorations spéléologiques dans le département; grottes et cluseaux donnent lieu à un échange de vues entre MM. JOUANEL, DELTHEIL, SECONDAT et J. SECRET.

M. CORNEILLE passe en revue quelques « vieux papiers », la plupart relatifs à la ville de Brantôme au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y est question de la gendarmerie, des retraités militaires etc. A noter des passeports, dont l'un est délivré au futur grand peintre J.-E. Lafon, l'autre à un marchand de sangsues de Brantôme (1824). Il y a aussi un certificat en forme du maire de Saint-Laurent-la-Vallée, invitant les personnes charitables à contribuer à la rançon d'un de ses administrés, Raymond Boyer, qui avait été pris et fait esclave par les pirates du Salé, sur les côtes marocaines, le 3 mars 1832.

M. Corneille fournit des indications sur les démarches entreprises du temps de M<sup>sr</sup> de Lostanges, pour obtenir la remise en état de l'église abbatiale de Brantôme.

M. Jean SECRET dit que les dossiers des Monuments historiques conservés aux archives départementales compléteraient utilement le dossier de notre trésorier.

M. Jean LASSAIGNE annonce qu'il prépare une Histoire parlementaire du département de la Dordogne, il indique dans quel esprit il a entrepris ce travail qui comblera une importante lacune de notre histoire contemporaine. Chacun pense après avoir entendu notre distingué collègue qu'il est tout particulièrement qualifié pour mener à bonne fin cet ouvrage.

M. Jean SECRET parle des dernières églises qu'il a visitées dans le département. A Saint-Laurent-la-Vallée, il a relevé l'inscription suivante sur une pierre réemployée dans la sacristie : 1634 *Haec porta coeli justi intrabunt in eam.*

A propos du prieuré de Saint-Raphaël, près Meyrals, M.

JOUANEL insiste sur le caractère très sarladais de chapelles du même genre, comme Bonnefon, Redonespic, etc.

De la part de M. PEYRILLE, M. Bardy offre à la Société, pour ses collections, une fort belle clef en fer trouvée dans les vases de la Benne, à proximité du château de Commarque : l'anneau ovale comporte un décor intérieur qui indique le xvii<sup>e</sup> siècle.

M. le Président exprime des remerciements à l'aimable donateur.

M. Albert GRANGER signale un passage du livre de Le Corbusier, *Quand les cathédrales étaient blanches*, condamnant avec véhémence la « restauration » de la basilique Saint-Front par Abadie.

*Excursions.* — M. Albert GRANGER, mandaté par le Bureau, présente plusieurs projets d'itinéraires pour les excursions de cette année. Certains d'entre eux, selon un vœu exprimé en séance, comportent des « pointes » dans les départements voisins : Saint-Emilion, Bonaguil, etc. Après discussion, l'assemblée retient les dates des dimanches 13 juin et 12 septembre 1948. Le Bureau, dans sa réunion du 7 avril, choisira entre ces divers projets.

*Admissions.* — M<sup>lle</sup> Madeleine COLOMB, rue de Strasbourg, 6, Périgueux ; présentée par M<sup>lle</sup> Desbarats et M. Jean Secret ;

M. Antoine BERTRAN, licencié ès-sciences mathématiques, diplômé d'études supérieures, rue Salinière, 9 ; présenté par M<sup>lle</sup> Marquessat et M. Guille ;

M. Louis BERTRAN, négociant, même adresse ; présenté par les mêmes ;

M. BOUCHER, professeur au Collège, rue A.-Lambert, 36 ; Châtelleraut (Vienne) ; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Pradel et Corneille ;

M. Jean BRUZEL, instituteur, rue Salomon, 5 ; présenté par M<sup>lle</sup> Marquessat et M. Deltheil ;

M. René LALE, C. G., licencié en droit, rue Taillefer, 34, Périgueux ; présenté par MM. A. de Lacrousille et P. de Cantellaue ;

M. l'abbé Jean LÉCLAIRCIE, étudiant en Théologie, rue Sirey, 2, Périgueux ; présenté par MM. Corneille et Granger ;

M. Pierre LÉCLAIRCIE, huissier audiencier, même adresse ; présenté par les mêmes.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> CH. LAFON.

---

*Séance du jeudi 13 Mai 1948*

---

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents : M<sup>mes</sup> Dartige du Fournet, Dauriac, Dupuy, Guille, Lafon, Laval, Lescure, Médus ; M<sup>lles</sup> Marqueyssat, Reyrier, Veyssié ; MM. Aubisse, Bardy, Bibié, Bélingard, A. Bertran, Borias, A. Champarnaud, Dandurand, Ducongé, Estignard, le chanoine Galineau, A. Granger, Jeannez-Audra, Lamongie, Lavergne, Pierrille, Rives, Secret, Secondat, le chanoine Souillac, l'abbé Lansade, Van Cappel, l'abbé Yon et plusieurs invités.

Se font excuser : MM. L. Bertran, Bruzel et Corneille.

M. le Président adresse à M. Corneille, trésorier, qui a eu la douleur de perdre sa belle-mère, M<sup>me</sup> Manel, les condoléances de la Société.

*Nécrologie.* — M. Raymond Forestier, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, et M<sup>lle</sup> Marton.

L'assemblée s'unit en d'unanimes regrets.

*Remerciements d'admission.* — MM. A. et L. Bertran et Bruzel.

*Distinction.* — M. Henri Laforest, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services militaires exceptionnels.

*Dons d'ouvrages.* — Par M. D. PEYRONY, notre savant vice-président :

*Eléments de préhistoire*, 5<sup>e</sup> édition, entièrement refondue et mise à jour, avec 104 figures. Paris, Alfred Costes, 1948, In-8<sup>o</sup>, 181 p. et les tirages à part suivants ;

*Gisement préhistorique de Crabillat* (1941) en collaboration avec E. Peyrony ;

*A propos de quelques gravures du Paléolithique supérieur et du Mésolithique* (1942) ;

*Origines du Magdalénien I à « éclats de silex à retouches abruptes »* (1944) ;

*Une mise au point au sujet de l'Aurignacien et du Périgordien* (1946) ;

*Gisement préhistorique du château des Eyzies* (1946) ;

*Les industries préhistoriques du bassin supérieur de l'Allier* ;

*Le gisement préhistorique de l'Abri Cellier, commune de Tarsac* (1946).

M. le PRÉSIDENT remercie M. D. Peyrony, souligne la valeur des *Éléments de Préhistoire*, et recommande aux spécialistes cet excellent instrument de travail, fruit d'une longue expérience et d'un savoir exactement informé des tout derniers progrès réalisés.

*Bibliographie.* — M. le Président annonce que l'*Histoire de Lisle*, par M. l'abbé FARNIER, vient de paraître, chez l'auteur, à Lisle. Ouvrage abondamment documenté, rehaussé d'illustrations archéologiques ou anecdotiques, auquel le *Bulletin* consacrerait un compte-rendu spécial.

Le *Bulletin Monumental*, t. CV (1947), contient un article de M. Roger Grand : Notes et observations sur des règlements d'urbanisme et de voirie dans les villes à consulat au XIII<sup>e</sup> siècle. Parmi les termes définis est à noter *estra*, construction couverte au dehors de l'alignement d'un édifice (il y avait à Sarlat une chapelle dite des Estres).

Dans la *Revue de Comminges* t. LXI, 1<sup>er</sup> trim. 1948, M. L. Saudinos commence une enquête sur les objets dont nos pères se servaient en économie domestique fermée et sur l'usage auquel ces objets furent destinés : un pareil travail serait le bienvenu pour le Périgord.

Les *Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse*, t. XXIX, 3<sup>e</sup> fan. 1946, donnent un article de M. Germouty : Montaigne traverse la Marche et le Limousin fin novembre 1581, d'après son journal de voyage.

M. Debien établit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1947, la nomenclature des fermes et villages disparus en Haut-Poitou : c'est là encore un travail à imiter chez nous.

Dans le *Bulletin de la Société de la Corrèze, à Brive*, t. LXIX, 1947, M. de Laborderie précise l'influence de l'école auvergnate dans l'archéologie et l'architecture du Limousin au Moyen âge ;

La *Revue historique et archéologique du Libournais*, 1<sup>er</sup> trim. 1948, passe en revue avec M. J.-A. Garde, le Gallo-Romain régional au Musée de la Société historique et archéologique de Libourne.

Le *Bulletin de la Société préhistorique Française*, janvier-février 1948, reproduit le décret du 24 avril 1945, portant réorganisation de la Commission des Monuments historiques, l'arrêté du Ministre de la Jeunesse fixant la composition du Comité des Fouilles archéologiques, le décret du 19 avril 1947, portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant des fouilles archéologiques.

*Correspondance.* — Notre collègue, M. F. LACORRE, président de l'Association des Amis des Eyzies et sa collaboratrice, M<sup>me</sup> Lacorre, ont découvert le 15 février 1948 un squelette humain préhistorique, en bon état de conservation, dans le gisement d'Ain-Meterchem, à 1025 m. d'alt., dans le Sud-Tunisien. Ce gisement qui avait été signalé autrefois aux inventeurs par un ami, a été fouillé par le professeur Vaufrey, qui publia le résultat de ses fouilles dans *Swiatowit*, t. XVI (1934-1935).

M. Lacorre nous prie également d'annoncer que l'Institut pratique de Préhistoire, qui a été créé par l'Association des Amis des Eyzies avec l'appui d'un certain nombre de professeurs de la Sorbonne et de l'Université et de directeurs régionaux des Antiquités préhistoriques, commencera à fonctionner dès le 23 août prochain, date de l'assemblée annuelle de l'Association.

M. le PRÉSIDENT est heureux de saluer M. l'abbé Armand Yon, LL., D. Ph. Il lui donne la parole pour exposer à

l'assemblée le résultat des recherches qu'il consacre depuis vingt sept ans à l'abbé François de Salignac, demi-frère de l'archevêque de Cambrai et missionnaire au Canada.

François de Salignac, né en 1641 à Aubeterre, chez ses grands parents maternels, les d'Esparbès de Lussan, est élevé ensuite au château de Fénelon, perd sa mère à 6 ans et voit, deux ans après, son père se remarier avec Louise de La Cropte, qui donnera le jour au futur archevêque de Cambrai.

Après des études faites probablement à Toulouse, François, dont l'oncle vient de monter sur le siège épiscopal de Sarlat part pour Paris (1665) et entre au Séminaire de Saint-Sulpice. Formé à la noble école de l'abbé Tronson, et grâce à la protection de l'évêque de Sarlat, il pourrait avoir une paisible et brillante carrière ecclésiastique, mais il ressent la vocation de missionnaire et rien n'empêchera qu'il ne la suive. Il s'embarque pour le Canada en 1667 : des années durant, il évangélisera les Iroquois voisins du lac Ontario (mission de Kenté). Il faudra qu'un grave conflit oppose François au gouverneur du Canada, Frontenac, pour qu'il retourne en France. On perd alors sa trace, on connaît seulement la date de sa mort : 1678 ou 1679.

La belle causerie de M. l'abbé Yon, dont les investigations patientes et méthodiques ont réussi à faire sortir de l'ombre la figure infiniment attachante de François de Salignac et mettent fin à la légende, engendrée par une confusion, suivant laquelle l'archevêque de Cambrai aurait été évangéliser la Nouvelle France. Le conférencier a su, dans une langue experte, se montrer tour à tour documenté, précis, peintre et psychologue, et, à la satisfaction générale, un ami enthousiaste et sincère du Périgord.

M. l'abbé Yon a d'ailleurs tenu à marquer généreusement son passage : il offre à la bibliothèque de la Société quelques beaux ouvrages d'histoire publiés au Canada :

*L'abbé H.-A. Verreau, éducateur-polémiste-historien*, dont notre distingué collègue est l'auteur. Montréal, éditions Fides, 1946 ; in-8°, 208 p., un portrait ;

*L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal. 1642-1763.* Préface de M<sup>sr</sup> O. Maurault, Montréal, 1942 ; grand in-8°, 419 p., ill ;

*Société canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique.* Rapport 1944-1945 (bilingue) ; in-8°, 132 et 148 p. Dans la partie française se trouve une étude de M. l'abbé Yon, « Un victime de Frontenac. L'abbé François Lascaris d'Urfé ». Envoyé comme missionnaire au Canada en 1668, l'abbé de Lascaris a été, dans la mission de Kenté, le collaborateur de son cousin de Salignac-Fénelon. Tous deux du même âge, tous deux pleins d'allant et gentilshommes, ils ont affronté un peu témérairement le gouverneur Frontenac et se sont attirés ses foudres. Dans « l'affaire Fénelon », telle que nous l'a allègrement racontée le conférencier, d'Urfé a soutenu jusqu'au bout son ami. Il rentra en France et mourut dans son château de Bagé en 1701.

M. le PRÉSIDENT exprime à M. l'abbé Yon les chaleureux remerciements de l'assistance.

Il annonce que, cette année, la Société historique et archéologique, en qualité de membre de l'Union touristique du Périgord, récemment fondée, prendra part à la XVII<sup>e</sup> Semaine du Périgord. Nos collègues, MM. Albert Granger et Bergougnou, ont bien voulu se charger de mettre au point cette manifestation d'art et d'histoire, placée sous le haut patronage de M. L. Grenouiller, président de la Chambre de Commerce de Périgueux.

M. le Président signale, en outre, que l'itinéraire définitif et le prix de revient de l'excursion archéologique du 13 juin seront communiqués à l'assemblée générale du 3 juin, et aux membres absents, par la voie de la presse locale et régionale.

*Admissions.* — M. l'abbé BRENICHOT, curé de Saint-Laurent-la-Vallée ; présenté par MM. Jean Secret et l'abbé Béchenec ;

M. A. CARSLADE DU PONT, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, avenue des Champs-Élysées, 63, Paris (XIII<sup>e</sup>) et la Guillermie, à Auriac, par Nanteuil-de-Bourzac ; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Lafon et Lavergne ;

M. Raoul FAURE, attaché à la Société Générale, place de la Cité, 4, Périgueux ; présenté par MM. Granger et Laval ;

M. Pierre KOEHLER, industriel, le Pré du Merle, Ribérac ;  
présenté par MM. le D<sup>r</sup> Dusolier et J. Dumas ;

M. Louis PLAZANET, instituteur, rue Paul-Bert, 80, Périgueux ;  
présenté par MM. Vaudou et J. Secret ;

Gilbert PRIVAT, sculpteur, rue Boulard, 41, Paris (XIV<sup>e</sup>) ;  
présenté par MM. Corneille et Aubisse ;

M. Maurice VAN CAPPEL, directeur du Centre de Rééducation,  
Capblanc, près Périgueux ; présenté par MM. Corneille  
et Granger.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

### ASSEMBLEE GÉNÉRALE

*du jeudi 3 juin 1948*

---

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président.

---

Présents : M<sup>mes</sup> Dartige du Fournet, Dupuy, Guille, Lacombe, Médus ; M<sup>lles</sup> Barnier, Péret, Reylier et Veyssié ; MM. Aubisse, Berthelot, Billès, Borias, Dandurand, Ducongé, Dusolier, A. Granger, Jeannez-Audra, Lacorre, Lamongie, Lavergne, Lescure, W. Martin, Palus, Plazanet, Rives, Secret et Secondat.

Se font excuser : M<sup>me</sup> Lescure, MM. Corneille, Mercier, Peyrille.

*Remerciements d'admission.* — M<sup>l</sup>e Dupuy, MM. Plazanet, Bouriel.

M. le Président exprime les félicitations de la Société à M. l'abbé Béchenec, nommé curé de Gardonne. Il adresse ses condoléances à M. André Champarnaud, qui vient d'éprouver un deuil cruel.

*Rapport moral.* — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du rapport moral sur l'activité de la Société durant l'année 1947. La refonte des statuts de 1886 et du règlement intérieur, les interventions de notre compagnie en vue d'obtenir l'ins-

cription à l'inventaire de plusieurs églises et de sauvegarder des sites menacés, la recrudescence des travaux d'archéologie sont les divers points mis en valeur par M. Lavergne.

*Compte de gestion.* — M. LE PRÉSIDENT en l'absence de M. Cornille, procède à une seconde lecture du compte de gestion de l'exercice écoulé. L'assemblée donne quitus au Trésorier et lui exprime ses félicitations.

*Foire-Exposition.* — M. LE PRÉSIDENT est heureux de souligner la complète réussite de l'Exposition organisée par notre Société à la dernière Semaine du Périgord, sur l'initiative de M. Albert GRANGER, et avec le concours artistique de M. BERGOUNOU.

Le panneau réservé à la Société dans le Pavillon des Chambres de Commerce (section de l'Union Touristique du Périgord) présentait côte-à-côte les vues panoramiques agrandies de la ville de Périgueux, prises l'une et l'autre des pentes d'Ecorneboeuf : celles de 1860, dûes au photographe Baldus et celles de 1948, prises le mois dernier par M. Bergougnou. La belle série, également agrandie les photographies des bords de l'Isle, prises par Baldus avant l'établissement des quais actuels, avait été mise en parallèle avec des photos prises sous le même angle en 1948 par M. Bergougnou. Par la confrontation de ces documents, il devenait aisé de réaliser les changements intervenus dans la physionomie urbaine depuis 90 ans. De chaque côté des panneaux avaient été placés deux cadres : l'un rappelait les buts que poursuit la Société, l'autre donnait le graphique « ascensionnel » du nombre des membres depuis la fondation (1874).

Le samedi 29 mai, en présence de M. Rouch, vice-président de la Chambre de Commerce, représentant M. Grenouiller, excusé, et de M. le D<sup>r</sup> Lafon, M. Albert Granger et M. Lavergne ont présenté cette exposition et commenté, l'un la série des photographies, l'autre l'évolution urbaine de Périgueux, depuis la vue cavalière de Belleforest (1575) jusqu'au panorama d'avril 1948.

M. le Président tient à exprimer les remerciements unani-

mes à MM. Granger et Bergougnou, qui ont été les initiateurs et les metteurs en œuvre de cette manifestation de haute tenue; il remercie également l'Union touristique et son distingué président, M. Grenouiller pour l'aide infiniment généreuse qu'il a apportée à nos dévoués collègues.

M. le Président invite ceux des membres présents qui n'auraient pu voir cette exposition à jeter un coup d'œil sur les photographies réinstallées par les soins de M. Granger dans la salle attenante à celle des séances.

*Excursion de juin.* — Le programme définitif comporte le repas de midi à Castillon-sur-Dordogne. Le prix de la journée sera tous frais compris, de 700 francs. Les membres n'appartenant pas à la Société paieront 10 % en sus.

*Exposition d'émaux limousins.* — M. LE PRÉSIDENT émet le vœu que la Société aille en groupe visiter la magnifique exposition d'émaux qui se tient à Limoges, au Musée de l'Evêché.

Une première visite collective, donnant droit à une réduction de 30 % sur le prix du voyage en chemin de fer, pourrait avoir lieu le dimanche 11 juillet.

*Bibliographie.* — Les *Bulletins et Mémoires de la Société de la Charente*, 1946, t. I, donnent l'extrait des preuves de noblesse de la famille de Hélias de Lageard, de Cherval; il est question de Charlotte de Talleyrand-Chalais et de sa nièce Philippe-Charlotte, prieures de Marsat en Auvergne dans les *Mémoires sur les Grands Jours* tenus à Clermont en 1655-1656 (p. 46-50).

La *Revue de l'Agenais* consacre ses deux premiers bulletins de 1948 au cent-cinquantième de la naissance de Jasmin: M. le Président rappelle les triomphales tournées du poète agenais en Périgord.

*Dons d'ouvrages.* — Sont offerts à la bibliothèque:

Par M. Michel Antoine: *Le Secrétariat d'Etat de Bertin (1763-1780)*. (Positions des Thèses de l'Ecole des Chartes, promotion de 1948). Paris, Ecole des Chartes, 1948, in-8°, 19 p.

Par le Professeur J. Hamal-Nandrin, de Liège: *Utilisation à l'âge de la Pierre (Mésolithique) du gris quartzite dit de*

*Wommerson*. Etude des documents recueillis en Campine limbourgeoise (province de Limbourg, Belgique) par Madeleine Ophoven, Elisabeth Saccasyn della Santa et J. Hamal-Nandrin. S. l., 1948. In-8°, 26 p., ill. ;

Par Jean Secret : *Semaine du Périgord. 22-30 mai 1948*, Périgueux, éd. Fontas, in-4° richement illustré. Cette plaquette contient entre autres des articles de Jean Secret : *Tourisme en Périgord*, de M. G. Lavergne : *Le Périgord dans l'Histoire* ; de M. Marcel Fournier : *Folk-lore*. L'introduction est de M. L. Grenouiller, président de la Chambre de Commerce ;

*Périgueux ville d'art*, dépliant illustré tout récemment édité par le Syndicat d'Initiative de Périgueux. Imp. Fontas, 1948 ;

*Le Carillon de Saint-Astier*, avril 1948, commençant l'article de notre collègue sur l'église de Saint-Astier après la Fronde ;

Par M. Peyrille : *Iliade d'Homère*. Texte de Wolf. Toulouse-Paris-Lyon, 1856. In-12, 692 p. et une carte de la plaine de Troie, rel.

M. le Président remercie les généreux donateurs.

*Correspondance*. — Par lettre en date du 18 mai, M. le Préfet de la Dordogne informe M. le Président de l'état des pourparlers entre les autorités compétentes et la Société générale meulière au sujet du transfert de la gravière qu'elle exploite et qui porte atteinte au site de Beynac.

La Sauvegarde de l'Art Français a dans sa séance du 9 septembre 1947, retracé l'œuvre accomplie par cette association sous la présidence du duc de Treviso, décédé en 1946. A noter pour Périgueux, la restauration de la chapelle du Musée grâce au concours financier d'un Comité de Minneapolis (U. S. A.)

*Congrès scientifiques*. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL revient sur l'importante réunion qui s'est tenue à Agen les 22, 23 et 24 mai dernier sous les auspices de la Fédération historique du Sud-Ouest. Au programme des séances de travail, on relève dans la Section de Préhistoire, présidée par notre collègue M. Barrière, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, deux communications : l'habitat néolithique en Nontronnais

et le problème des frontières et des termes frontières ; — dans la Section d'Archéologie, une communication de M. Jean Secret analysée plus loin. Le Congrès s'est terminé par une excursion archéologique à Villeneuve-sur Lot, Gavaudun, Sauveterre-la-Lémance et Bonaguil.

Il est regrettable que cette manifestation du plus haut intérêt n'ait pas attiré plus de membres de notre Société, étant donné les facilités offertes par les organisateurs pour le séjour à Agen.

L'Association préhistorique des Amis des Eyzies tiendra son assemblée générale le 23 août prochain aux Eyzies. Cette réunion sera suivie de l'inauguration de l'Institut pratique de Préhistoire, dont il a été déjà parlé, et de séances de travail, accompagnées d'excursions, à la grotte de Lascaux et aux gisements préhistoriques bien connus des vallées de la Vézère, de la Dordogne et de la Couze (Limeuil, le Soucy, la Roché, Mazerat, la Cavaille, la Gravette, les Jean-Blancs, la Micoque, Laugerie-Haute) et d'une visite au Musée des Eyzies.

Les adhésions à ce Congrès, que rehaussera la présence de notabilités françaises et étrangères de la Préhistoire, sont à adresser à M. Lacorre, président de l'Association avant le 1<sup>er</sup> août. (Banquet du 23 août : 225 francs. Séjour à l'hôtel : 550 francs par jour).

*Communications.* — M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON présente un portrait de M<sup>sr</sup> Alain de Solminihac. On se reportera à la description qui a été donnée de cette gravure du xvii<sup>e</sup> siècle dans le *Bulletin*, t. XXXII (1905), p. 180 et au commentaire que lui a consacré le M<sup>s</sup> de Fayolle.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente deux études de préhistoire.

L'une due à M. D. Peyrony a trait à *la grotte de la Grèze*, commune de Marquay ;

L'autre émane de M. Franck DELAGE et a pour objet *le gisement de la Combe de Laborie, à Valojoux*.

M<sup>me</sup> GARDEAU adresse une monographie parfaitement au point des deux églises de Villefranche-de-Lonchat, avec plan relevé par M. Marcel Lagarde (séance du 6 novembre 1947).

Ces travaux paraîtront dans le *Bulletin*.

M. Joseph DURIEUX élucide, dans une courte note, la carrière du général Subervie, ministre de la Guerre en 1848, qui, en dépit de certains biographes, n'était pas de Sainte-Foy (?) mais de Lectoure.

M. LAVERGNE note, à la date du 3 juin 1578, une éphéméride importante de l'histoire de Périgueux. C'est ce jour-là qu'échoua, par suite d'une abominable trahison, le complot tramé par Guillaume de Leymarie, vaillant chef catholique, pour reprendre la ville aux Huguenots qui la tenaient depuis le 6 août 1575. Guillaume et son frère payèrent de la vie leur imprudente tentative : procès fut fait à leurs cadavres : ils furent décapités, leurs têtes plantées sur des piques ornèrent les portes de la ville. Le récit de cette échauffourée malheureuse se trouve sous la plume de Chilhaud des Fieux qui, plus heureux que Guillaume de Leymarie, réussit à débarrasser Périgueux de la présence des Huguenots le 26 juillet 1581 ; mais il est possible, ainsi que le montre notre Secrétaire général, d'apporter à sa relation des compléments et des retouches, grâce aux mémoires mêmes de la famille de Leymarie, conservés aux archives de la Dordogne. Cette étude paraîtra dans le *Bulletin*.

M. LACORRE fait un exposé particulièrement pittoresque et attachant de sa découverte à Ain-Meterchem, dans le Sud-Tunisien, d'un squelette humain d'époque capsienne supérieure.

Il se trouvait dans la position repliée de nos squelettes paléolithiques, reposant sur le côté droit, l'axe du corps en direction du Nord-Est-Sud-Ouest, et la face orientée vers l'Est. Une multitude de petites rondelles, à perforation conique et ocrées, en œuf d'autruche, ornait la tête, les poignets et les genoux.

Le crâne se présente avec une voûte élevée, très fortement carénée, un front peu allongé, une nuque très proéminente, du type du « chignon » de Cro-Magnon, un léger prognathisme facial, des pommettes saillantes et une mandibule très large, avec un menton effacé : dans l'ensemble, une face très longue.

Trouvé en pleine « roumaïdia » (cendrière) dans un niveau

capsien supérieur nettement défini par l'industrie qui l'accompagne, quoique sans appareillage funéraire bien marqué, ce squelette représente un type humain différent des Capsiens connus jusqu'à ce jour, notamment de l'homme d'Afalou ; il offre par suite un grand intérêt scientifique.

L'exposé de M. Lacorre est accompagné de la présentation de photographies et de fort beaux couteaux en silex trouvés dans la cendrière. Notre collègue a eu les plus grandes difficultés pour transporter l'objet de sa découverte jusqu'à Tunis. Là, les surprises ne lui ont pas manqué, la loi tunisienne considérant comme propriété de la Régence tous les objets trouvés sur son sol. C'est M. Vallois, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine à Paris, qui a été chargé par le service des Antiquités tunisiennes, de faire l'étude du squelette d'Aïn-Meterchem.

M. le Président exprime à notre collègue préhistorien les félicitations de tous.

M. J. SECRET résume un rapport qu'il a envoyé au congrès de la Fédération historique du S.-O. : « A propos d'une fresque périgourdine : Saint Martial dans l'iconographie de la Cène. »

Cette figuration de la Cène est conservée dans un oratoire du XIII<sup>e</sup> situé à l'Ouest de la salle des Etats au château de Beynac ; du début du XVI<sup>e</sup> (peut-être de la fin du XV<sup>e</sup>), elle mesure 240 × 80 cm. Jésus y est entouré des 12 Apôtres et de la Vierge, tous du même côté de la table ; de l'autre côté figure un petit personnage servant de maître d'hôtel : c'est Saint Martial. Pour l'établir, M. J. Secret s'appuie sur de nombreux textes allant du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles, car la tradition limousine est fort ancienne qui fait de Saint Martial le maître d'hôtel de la Cène. Par ailleurs, ce personnage apparaît couramment dans des figurations de la Cène [tympans de Saint-Bénigne de Dijon ; chapiteau de N.-D.-de-la-Daurade à Toulouse ; linteau du portail de Saint-Julien-de-Jonzy (Saône-et-Loire) ; linteau de Saint-Germain-des-Prés à Paris ; tympan de Nantua (Ain) ; verrière de la cathédrale de Tours ; fresque de Saint-Jacques-des-Guérets (Loir-et-Cher) ; fresque de Savigny (Manche)].

Les historiens de l'Art ont donné à ce type de figuration de la Cène (sans d'ailleurs identifier le maître d'hôtel) le nom de « formule bourguignonne » ; M. J. Secret se demande s'il ne serait pas plus équitable de l'appeler formule limousine.

Son argumentation a d'ailleurs été renforcée par l'étude, faite par R. Rey, d'un chapiteau de la Daurade, à Toulouse, où il reconnaît Saint Martial.

M. DANDURAND expose les résultats de la dernière campagne des fouilles gallo-romaines, commencées en 1941 à l'Ouest de la rue de Campniac. Au cours de l'hiver 1947-48, elles ont dégagé :

1. un ensemble de salles voisines du mur en hémicycle, l'une à l'intérieur de cet hémicycle (sol de béton rose), une autre à l'Ouest de la précédente (sol bétonné en cuvette, sans système d'écoulement des eaux), une 3<sup>e</sup> plus petite au Sud de la seconde dont les murs plus frustes appartiennent à une époque postérieure ;

2. au Sud de l'hémicycle, deux grands murs Est-Ouest, en petit appareil soigné ;

3. un caniveau, de direction Nord-Sud faisant suite à celui qui a été découvert en 1947, reconnu sur une longueur de 30 m. Ce caniveau reçoit deux courts affluents en forte pente : celui de l'Ouest prend naissance dans une niche maçonnée ; le caniveau franchit par un passage souterrain le plus méridional des deux murs Est-Ouest.

Ces diverses constructions sont arasées à deux niveaux principaux : 0 m. 70, 0 m. 90 et 1 m. 50 par rapport au sol actuel.

Les fouilles qui n'ont atteint que très partiellement un ensemble considérable, pourraient se poursuivre, si des crédits étaient attribués, soit vers le Sud en direction du portique, soit vers l'Ouest, dans le prolongement des deux grands murs ou de ceux qui soutiennent les aires bétonnées.

*Elections statutaires.* — A la suite des votes exprimés à bulletins secrets par les 29 membres présents, sont réélus pour l'exercice 1948-1949 ;

*Président* : M. le D<sup>r</sup> Charles LAFON.

*Vice présidents* : M. le C<sup>te</sup> de SAINT-SAUD ;  
: M. Joseph DURIEUX ;  
: M. E. DUSOLIER ;  
: M. J.-A. JOUANEL ;  
: M. D. PEYRONY ;

*Secrétaire général* : M. G. LAVERGNE.

*Secrétaires adjoints* : M. E. AUBISSE ;  
: M. le C<sup>te</sup> H. de LESTRADE ;  
: M. Jean SECRET.

*Trésorier* : M. H. CORNEILLE.

M. le PRÉSIDENT remercie l'Assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient, une fois de plus, de donner à son Bureau.

*Admissions.* — M. BALMÈS, agrégé de l'Université, professeur de philosophie au Lycée, rue Lamartine, Périgueux ; présenté par MM. Jean Secret et Dandurand ;

M. COURT, avoué, rue Fournier-Lacharmie, 29, Périgueux ; présenté par MM. Ribes et Secret ;

M. René COUVRAT-DESVERGNES, inspecteur principal honoraire de la S. N. C. F., rue des Carmes, 8, Paris (V<sup>e</sup>) ; présenté par M. Roger Couvrat-Desvergnès et M. l'abbé Glangletas ;

M. René DAVET, contrôleur principal des P. T. T., rue Géraud, 5, Libourne ; présenté par M<sup>me</sup> Gardeau et M. Lagarde ;

M. Marcel DUBOUDIN, propriétaire au Claveau, Montpeyroux ; présenté par les mêmes ;

M. le D<sup>r</sup> LABRÈGÈRE, boulevard Albert-Claveille, Périgueux ; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Lafon et de Lacrousille ;

M. le D<sup>r</sup> Jacques MERLY, rue Gambetta, 78, Périgueux ; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Lafon et Ducongé ;

M. Louis PERCHE, Rouffignac ; présenté par MM. J. Secret et Windels.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

## L'ODYSSÉE D'UN OFFICIER PÉRIGOURDIN

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

(Suite et fin)

Voici le chevalier du Masnègre à l'Île de France, où règne l'allégresse : tous les vaisseaux partis ensemble de Brest sont arrivés à bon port, l'*Union* la veille seulement. « Il nous tardait d'embrasser nos camarades, ce que M. des Roches, gouverneur, nous procura bien vite ; il nous envoya tous prier à diner et jamais repas de noces n'a été fait avec plus de joie... Le bruit ayant couru que nous avions péri à la hauteur du cap Phinister (*sic*), tout le monde nous regardait comme sortis du ventre de la baleine ». Autre joie : « Pour comble de bonheur, je trouvai une lettre de ma Mère qui m'annonçait sa bonne santé et celle de toute ma famille, que j'avais quittée le cœur pénétré de douleur, pour le service du Roy ». Il est vraisemblable que cette lettre apprenait au chevalier la naissance de son neveu, Marc-Joseph, venu au monde au Masnègre le 16 mars 1771 et ondoyé le même jour dans la chapelle domestique du château.

« Toutes les troupes débarquèrent le 21 juin. Je restai sur le Vaisseau pour y commander le détachement. Je descendais tous les jours à terre pour y voir mes camarades et faire quelques observations sur le pays et les mœurs des habitants ».

Il est assez naturel, après cinq mois de navigation difficile, ayant échappé aux périls des naufrages, des incendies, de la famine, du scorbut, sans compter l'accueil décevant du Brésil, de considérer comme un éden la terre ferme, quelle qu'elle soit ; — si, de plus, cette terre est vraiment la perle des Tropiques comme l'Île de France, on comprend l'enthousiasme débordant d'Antoine-Joseph de Vins pour ce pays où tout le charme. Glanons quelques unes de ses appréciations sans en déflorer la naïve expression. — « L'Isle de France est située sous un très beau ciel, c'est toujours l'été ou le printemps qui y règne. Le terroir est bon, tout y vient fort vite,

il y a beaucoup de fruits toute l'année : la nana (*sic*) est un fruit fort bon, un seul suffit pour 5 ou 6 personnes ; la figue-banane ressemble à un rady, elle est verte, ce fruit est doux comme le sucre, la gouliave ressemble à une pomme ronde et le dedans à une pomme de mille grains ».

Que de curiosités à décrire, par le prochain courrier, à cette famille du Périgord qui attend des nouvelles du voyageur. — « Les orangers donnent une odeur des plus agréables dans les bois qui en sont remplis, ainsi que de toutes sortes de bois très beaux pour les meubles, celui d'ébène, noir marbré, est celui dont on fait le plus de cas ». Après avoir signalé l'intense chasse aux rats à laquelle se livrent les habitants pour sauver les récoltes, il poursuit : « Il y a beaucoup de singes que les Hollandais avaient lâchés dans les bois... les Noirs prétendent que ce sont des hommes comme eux, qui, pour ne pas travailler, ont la malice de ne pas parler. M. Poivre, intendant <sup>1</sup>, a fait venir de l'Inde des oiseaux qu'on appelle des martins, pour détruire les insectes. Il y a une chauve-souris grosse comme un pigeon et excellente à manger, j'en ay goûté par curiosité et n'ay de ma vie mangé d'oiseau meilleur ».

A propos des importations de vivres, bœuf et riz, de Madagascar en Ile de France ; le chevalier donne quelques détails sur la grande île : « Madagascar est habitée par des Noirs commandés par plusieurs Rois. M. de la Bigorne, homme de beaucoup d'intelligence, avait gagné la confiance de trois rois de ce pays qui lui fournissaient des Noirs ; il a été à 300 lieues en avant dans les terres et a trouvé des Noirs blancs qui avaient les cheveux rouges comme les Anglais, ce qui fait croire que quelques bateaux de cette nation ayant fait naufrage, l'équipage y a peuplé... M. de la Bigorne est mort de maladie, cherchant toujours à connaître ce pays ; les rois noirs se prosternaient devant lui et le regardaient comme leur dieu. Le gouverneur de l'Ile de France a été très fâché de cette mort par les avantages que l'Etat pouvait en retirer ».

---

(1) Poivre (Pierre), voyageur, naturaliste et administrateur français (1719-1786).

Après un aperçu sur la condition des esclaves à l'île de France, venons-en à un autre sujet : « Les femmes y sont fort jolies, surtout les créoles qui sont fort vives et aiment beaucoup la joie. La dot des demoiselles de ce pays consiste en quelques déshabillés ; quand elles sont jolies, elles sont sûres de faire un beau mariage, elles aiment à être bien parées, portent rarement des robes, ayant les déshabillés les plus galants et sont toujours coiffées en cheveux ». Si on peut regretter dans l'île la présence des descendants de mauvais sujets chassés d'Europe « avec les armes du Roy sur l'épaule », il faut faire exception pour certaines familles. « M. de Messein a commandé dans l'Inde avec la plus grande distinction : c'est une maison ouverte à tous les militaires et honnêtes gens. La maison de M<sup>me</sup> d'Hauteville et celle de M<sup>me</sup> la Conivière qui en est à son 4<sup>e</sup> mari sont très bonnes, mais le service du Roy auquel j'ai toujours été employé pendant mon séjour ne m'a pas donné le temps de connaître ces dames aussi parfaitement que je le désirais ».

Ce service du Roy consistait surtout en de fréquents voyages de *la Seine* au Grand-Port pour chercher des bois de construction. L'entrée de ce port était très dangereuse, le canal étant bordé de récifs ; au troisième voyage, voilà encore une fois le chevalier du Masnègre en grand péril et il relate ses aventures, par lettre, au commandant du bataillon : « Le 28 de février, nous étions rendus vis-à-vis la passe du Grand-Port pour nous rendre à Port-Louis. Le même jour il a commencé à faire du vent contraire... le capitaine a fait mouiller une 3<sup>e</sup> ancre et tout de suite la grande ancre qu'on appelle de Miséricorde, parce que c'est la dernière ressource ».

La tempête augmentant, les quatre ancres se mirent à chasser et le navire se trouva à la merci des vagues, menacé de se briser contre les roches. « La mer avait enlevé tous nos canots, seule ressource qui nous restait pour nous sauver ». Enfin, après une journée de cruelle incertitude l'orage se calma le 2 mars. « Nous nous sommes trouvés vis-à-vis la montagne du Grand-Port ». Que s'est-il passé les mêmes jours à Port-Louis, de l'autre côté de l'île ? Le chevalier demande avec insistance de nouvelles de ses camarades,

ayant appris que de nombreuses maisons se sont écroulées. Dans sa réponse, le Commandant lui apprend qu'en effet les dégâts sont considérables et que 22 bâtiments ont été jetés à la côte ou coulés dans le port.

« La perte de ces bâtiments pendant l'ouragan mettait le Général dans le plus grand embarras pour faire passer en Europe le régiment du Royal-Comtois et celui de Clare. Les vivres commençaient à manquer dans la colonie, une partie des régiments était embarquée, on n'attendait que le bon vent pour mettre à la voile. Mais l'ouragan en décida autrement ». Aussi fait-on diligence pour réparer dans le plus bref délai les vaisseaux les moins endommagés. « M. le chevalier des Roches ayant su que nous avions échappé à ces périls, envoya un ordre à M. de Vaucouleurs pour venir tout de suite à Port-Louis pour préparer le départ de son bâtiment. Cette nouvelle fit beaucoup de plaisir à tout l'équipage. Je n'en fus pas moins joyeux de voir les approches de la fin d'une campagne remplie d'événements malheureux ».

En attendant le départ, une arrivée imprévue intéresse vivement toute la colonie. « Le 15 mars, M. de Querquelin <sup>1</sup> revint des terres australes où la Cour l'avait envoyé pour s'assurer si elles existaient ». Il commandait *la Fortune*, frégate de 30 canons, et avait sous ses ordres *le Gros Ventre*, frégate commandée par M. Halouergue. « Par les 45° de latitude, ils ont commencé à découvrir les terres qui sont fort élevées et couvertes de neige, ils ont suivi la côte environ 80 lieues ; ils ont aperçu quelque feu, ce qui leur prouvait que ce pays était habité. Ayant vu une grande baie M. de Querquelin fit signe au *Gros Ventre* d'entrer dedans et lui envoya une chaloupe pour sonder devant ; quand ils furent enfoncés à 5 lieues, il s'est élevé un gros temps qui a déterminé M. de Querquelin à quitter *le Gros Ventre* sans écouter son état-major qui demandait à rester au large pour donner du secours. Rien ne put le faire changer de sentiment, il est revenu tout droit à l'Île de France, ayant fait deffence à son

---

(1) Il s'agit ici de Kerguelen-Trémarec (Yves-Jos. de) navigateur français (1734-1797).

équipage sous peine de mort de parler de son voyage. M. de Querquelin se pressa de retourner en France et mit à la voile pour Brest le 1<sup>er</sup> avril. Le même jour, nous sûmes la relation de son voyage par l'abbé Rochon qui avait donné un louis à un pilote pour avoir copie de son journal ; on apprit la triste position où M. de Querquelin avait laissé *le Gros Ventre* et la chaloupe. Pendant la traversée, M. de Querquelin a très bien arrangé sa campagne des terres australes car le Roy l'a fait capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, et lui a donné un vaisseau de guerre à commander avec deux petits bâtiments pour retourner faire de plus amples découvertes. Ce second voyage ne lui a pas été aussi favorable, car à son retour il a été cassé et condamné à 20 ans de prison et reconnu incapable de servir le Roy ».

\*\*\*  
\* \* \*

Le 6 avril 1772, après un séjour de près de 10 mois à l'Île de France, la frégate *la Seine*, portant 3 compagnies du Royal-Comtois, lève l'ancre pour se rendre à Brest, après relâche au Cap de Bonne-Espérance. Mais l'homme propose et Dieu dispose. — Cette traversée commença sous de fâcheux auspices. Après avoir dépassé l'Île Bourbon où les volcans jetaient des flammes - signe certain de mauvais temps - la tempête commença le 11 avril et dans les jours suivants toutes les catastrophes s'abattirent de nouveau sur la frégate : la grande voile emportée, les trois mâts majeurs cassés, l'eau entrant de toute part, la famine menaçant l'équipage réduit à vivre de biscuit, car on ne pouvait faire de feu. — « Une vague qui entra dans ma chambre m'inonda dans mon lit et je crus en m'éveillant que le bâtiment était au fond de la mer... on trouva la barre du gouvernail cassée et la voie d'eau au même point ». Le 14 avril, la mer et les vents s'apaisèrent ; mais devant l'étendue des dégâts : « Nous étions entièrement rasés de tous les mâts et n'ayant rien pour gouverner », M. de Vaucouleurs prend le parti de retourner à l'Île de France. Mais le vent debout succédant à la tempête il ne fallut pas moins de 34 jours de navigation pour arriver à destination, « Tous mes camarades vinrent au

devant de moy me marquer toute leur joye du danger auquel je venais d'échapper. Je fis débarquer mes soldats le 12 may et je fis tout de suite travailler à réparer leurs habits pour qu'ils fussent en état de rentrer en campagne sitôt que notre frégate serait racommodée, à quoi on travaillait avec beaucoup de vitesse ».

Toute la colonie est mise en émoi dans ces jours-là par l'arrivée inopinée de la frégate *le Gros Ventre*, si honteusement abandonnée dans les mers australes par M. de Kerguelen. M. de Saint-Aloirne, commandant de la frégate, raconte ses aventures, au milieu de l'émotion générale. Séparé par la tempête à la fois de *la Fortune* et de la chaloupe, il finit par rejoindre celle dernière dans la baie et risqua de se briser sur des écueils pour retrouver la mer libre. Cherchant M. de Kerguelen, il louvoya pendant plusieurs jours sans succès, et pour cause. Se décidant à partir pour Timor où M. de Kerguelen lui avait donné rendez-vous, il n'y trouva personne et partit pour Batavia. Dans cette ville où le « mauvais air » tue rapidement les Européens, « certains étrangers achètent leur tombeau en arrivant, car sans cela on jette les cadavres dans les canaux remplis d'eau dont la ville est entourée ; deux Anglais avaient acheté leurs tombeaux ; l'un d'eux ayant été assez heureux pour ne pas l'habiter, étant sur son départ, proposa à M. de Saint-Aloirne qui arrivait de lui céder pour le prix qu'il l'avait acheté, ce qu'il refusa, fort étonné de la proposition qu'un autre accepta. » Pour en finir avec M. de Saint-Aloirne, il conduisit son vaisseau à l'Île de France, y tomba malade des fièvres et fit au Ministre un rapport contre M. de Kerguelen qui finit par passer en conseil de guerre.



L'heure d'un nouveau départ sera-t-il définitif? - a sonné. Le chevalier du Masnègre s'est embarqué le 15 août avec son détachement sur *la Seine*. M. le chevalier de Ternay, parti depuis 5 mois de « L'Orient » (*sic*) pour venir relever le Gouverneur, arriva le 28 août et le chevalier Desroches choisit pour s'embarquer le vaisseau *Ile de France* « sur lequel j'ai demandé à passer avec luy. Nous sommes partis

de l'Isle de France le 29 octobre ; nous sommes arrivés le 30 à l'Isle de Bourbon ». Descente à terre. Après un rapide aperçu de l'aspect de l'île et ses ressources agricoles, le narrateur ajoute : « Les femmes aiment beaucoup la danse, nous leur avons procuré cet amusement tout le temps de notre séjour », et de conclure mélancoliquement : « Si la fortune des demoiselles avaient secondé leur beauté, nous aurions fait en sorte d'en amener quelques unes en Europe, ce qui ne nous paraissait pas difficile, ayant toutes beaucoup de goût pour le sacrement de mariage ».

Repartant le 9 novembre de l'île de Bourbon, la frégate après une navigation sans histoire arrive le 27 nov. en vue des « terres australes d'Afrique, pays qui n'est habité que par des Hottentots, naturels que les Hollandais ont éloignés des environs ». Le 14 décembre, « nous avons vu Tablebey qui est un port que les Hollandais habitent ; le Cap de Bonne-Espérance est au bas de la même montagne à l'opposé ». — « M. le baron de Pletemberg, gouverneur du Cap, a envoyé au débarquement sa voiture pour notre Général et plusieurs autres pour les personnes de sa suite qui nous ont conduit au Gouvernement, dans une grande salle, où il a fait porter de toutes les espèces de fruits et nous avons bu du vin de Constance, c'est l'usage des Hollandois de recevoir toutes les visites le verre à la main ».

Le séjour au Cap semble être des plus agréables : « Je fus, suivant l'usage des étrangers, me mettre en pension à six livres par jour chez M<sup>me</sup> Néquelain qui avait deux demoiselles parlant parfaitement français, ce qui m'était d'un grand secours pour prendre des connaissances du pays ; ces demoiselles qui étaient aussi jolies qu'honnêtes me donnaient toutes celles que je désirais ». Quant aux menus fournis par l'aimable logeuse, ils peuvent faire rêver ceux qui pâtissent des restrictions : « Tous les matins à mon réveil, on m'offrait du thé, du chocolat ou du café au lait ; à neuf heures un bon déjeuner où il y avait toutes sortes de fruits avec plusieurs plats de viande froide ; le vin du pays n'est pas sain, il attaquerait les nerfs si on n'y mêlait beaucoup d'eau. A midi, on servait un grand diner accommodé à l'hollandoise où il y

avait des légumes de toute espèce, de très bonne volaille ainsi que du gibier... A 4 heures on servait une collation où il y avait de toute espèce de fruit quoiqu'on fut en décembre ; tout le long du jour, la limonade et l'orgeat étaient à discrétion. A 8 heures, un très bon souper auquel je pouvais prier mes amis sans qu'il m'en coûtât rien, car c'est l'usage de tous les endroits où l'on prend pension ».

De nombreux bals sont donnés en l'honneur des étrangers de passage, entr'autres M. et M<sup>me</sup> Poivre, venant de l'île de France sur le vaisseau *l'Indien*. L'usage est de nommer un roi et une reine du bal, chargés de faire les honneurs. On peut rencontrer dans la société des familles d'origine française ; Antoine-Joseph de Vins a pour danseuse M<sup>me</sup> de Sirein « originaire du Languedoc, elle me parlait du désir qu'elle avait de retourner dans son ancienne patrie, malgré les mauvais traitements qui en avaient chassé ses ancêtres. Je l'assurai que le temps de la barbarie avait cessé et qu'on laissait les protestants tranquilles dans le royaume ». D'autres réfugiés se sont éloignés de toute vie civilisée, « isolés dans les déserts jusqu'à 50 lieues du Cap ; leurs enfants y viennent une fois pendant leur vie, pour y être baptisés, leur père et mère leur en ayant fait connaître par tradition la nécessité pour être sauvés ». — « Une des plus belles parties de la colonie du Cap est la petite Rochelle, habitée par des Français venus à la révocation de l'édit de Nantes, elle supasse toutes les autres par la fécondité du terrain et l'industrie des colons ».

Quant aux naturels du pays, les Hottentots, « ils viennent troquer avec les Hollandais les peaux des lions, des ligres et de toutes les espèces d'animaux contre de la viande salée et de l'eau de vie ; ils n'ont pour tout habillement qu'une peau de mouton sur les épaules, ils s'entourent le corps de boyaux qu'ils ne quittent que lorsqu'ils tombent en pourriture ». Ce pays a fait l'objet de plusieurs voyages de découvertes dont l'un en 1763 dura huit mois « mais n'eut pas le succès qu'on devait attendre, laissant les explorations imparfaites ; les Hollandais avaient la connaissance d'une nation jaune dont les cheveux sont longs et qui leur a paru très farouche. C'est

dans ce pays qu'on a trouvé un quadrupède de dix-sept pieds de hauteur. M. de Bouquinvill<sup>e</sup> en a remis le dessin à M. de Buffon. On n'en avait pas revu depuis celui qui fut porté à Rome du temps de César ». On a aussi amené au Cap un quadrupède d'une grande beauté lequel tenait du taureau, du cheval et du cerf : « ce n'est pas sans raison que l'Afrique a été nommée la Mère des Monstres » ajoute le chevalier, dont la crédulité semble avoir dépassé les bornes.

Tout n'a qu'un temps et il faut dire adieu au Cap, à ses aimables hôtes, à ses jardins délicieux. Le 15 janvier 1773 « notre Général s'est embarqué après avoir donné un grand dîner au Gouverneur et les personnes comme il faut du Cap ; il a été accompagné par cette brillante assemblée jusqu'au bord de la mer ». Le 20 février, « nous sommes arrivés à l'Isle Sainte-Hélène sans avoir eu mauvais temps ». Impression favorable. « Cette isle est habitée par les Anglais, sous le plus beau ciel possible. Tout ce que l'on y sème vient au mieux, sans avoir égard aux saisons, mais le peu d'étendue de l'isle ne permet pas que ce soit en assez grande quantité pour en faire part aux voyageurs qui y relâchent ». Le 25 février, arrivée à l'île de l'Ascension : « Nous avons vu un nombre prodigieux d'oiseaux qui venaient se poser sur le vaisseau et se laisser prendre avec la main, les matelots se mettaient des mouchoirs rouges sur la teste, ce qui les attirait d'assez près pour les prendre au vol ». L'Ascension, au contraire de Sainte-Hélène, semble un lieu désolé : « L'île a été bouleversée par les volcans... on ne peut se promener qu'avec la plus grande précaution à cause des précipices couverts de cendre où l'on pourrait être englouti. On a planté au bout de la montagne de la Croix une grande perche et placé une bouteille dans laquelle tous les bâtiments qui arrivent mettent un billet marquant le nom du vaisseau, le jour de l'arrivée et du départ ».

Après l'Ascension commencèrent des calmes aux approches de la Ligne, passée le 8 mars, « ainsi que les vives chaleurs qui ont fondu jusqu'aux cachets des lettres que

---

(1) Bougainville (Louis-Ant. de), le célèbre navigateur (1732-1811).

nous avons pour l'Europe, ce qui est un désagrément pour ceux qui sont chargés de les remettre ».

La fin du voyage approche ; le 30 mars, passage aux Açores ; le 10 avril « nous avons eu fond avec la sonde ce qui nous faisait à 80 lieues de Brest. Le 11, vue d'Ouessant et le 12, le vaisseau mouille dans la rade de Brest. Sans retard, le chevalier du Masnègre rend compte au Ministre de son arrivée, par une lettre ainsi conçue :

« Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte que le détachement du Régiment de Normandie que je commande depuis le 17 décembre 1770, parti du port de Brest sur la frégate du Roy *La Seine*, vient de rentrer en France sur le vaisseau du Roy *l'Isle de France*, commandé par M. de Sillart, où M. le chevalier de Ternay m'a donné ordre de passer ; pendant le cours de cette campagne j'ai perdu un caporal et un fusilier morts du scorbut. Le mauvais état de ce détachement qui n'a cessé de battre la mer depuis vingt-huit mois m'engage à vous faire les plus vives instances pour lui faire rejoindre au plus tôt le régiment. — Je vous serai obligé, Monseigneur, si après avoir conduit mon détachement aux drapeaux, vous vouliez m'accorder un congé pour aller chez moi faire des remèdes contre le scorbut que j'ai gagné pendant le cours de cette campagne. Les témoignages conformes à vos intentions pour le Service du Roy, qui pourront vous être rendus par M. le chevalier Desroches, Gouverneur de l'Isle de France, me font espérer que vous voudrez bien m'accorder cette grâce. »

La lettre du chevalier Desroches fait l'éloge de la façon dont Masnègre « a partagé les travaux et les fatigues de la troupe avec le plus grand zèle », « maintenu le détachement dans la plus exacte discipline » et le recommande en conséquence à la protection du ministre.

Le cahier se termine ainsi : « J'ai reçu la réponse du ministre le 20 avril avec la route pour partir de Brest avec mon détachement pour me rendre à Cambrai où j'ai joint le Régiment après 34 jours de marche qui ont été la fin d'une longue et dure campagne ».



« Nous ne savons pas si le chevalier du Masnègre (nommé capitaine à dater du 9 juin 1772) obtint le congé sollicité pour aller jouir en Périgord d'un repos bien mérité, mais on peut le supposer. C'est en septembre 1774 qu'il est question de lui, au cours d'une inspection passée à Cambrai : le C<sup>o</sup> d'Hautefeuille, commandant le régiment, propose le chevalier du Masnègre pour une gratification extraordinaire. Le Prince de Montbarey promet d'appuyer la demande auprès du ministre. Belles promesses, mais bien loin d'être exécutées. Malgré les notes favorables : « Très bon sujet ». — « Cet officier, par son zèle et sa bonne conduite, mérite les grâces de Sa Majesté », rien ne vient et le mémoire est présenté de nouveau en 1776 à Saint-Omer, en 1777 à Valognes, garnisons successives du régiment. Un point nous étonne dans sa rédaction : il y est grandement fait état d'une grave maladie qui aurait atteint le Chevalier au Cap, l'aurait mis à la dernière extrémité et obligé de négocier à bas prix les papiers reçus en paiement à l'Île de France, pour se procurer les secours indispensables. Or le cahier, loin de faire allusion à cette maladie, n'évoque à propos du Cap que les plus charmants souvenirs, bals, promenades et bons repas.

En 1778, branle-bas de combat : la guerre maritime appuie sur les côtes de France l'expédition menée en Amérique pour aider les Insurgés. Le Chevalier du Masnègre est détaché sur le vaisseau l'*Amphion*. Le 27 juillet, il prend part au combat naval d'Ouessant « et s'y distingue » disent les rapports officiels. Va-t-on enfin reconnaître ses mérites en haut lieu ? Le 16 août, il apprend avec joie et fierté que la Croix de Saint-Louis lui est accordée, mais — qu'il ne se réjouisse pas trop tôt — il n'en sera décoré que le 21 avril 1780, date à laquelle il aura 23 ans de service. Sans se lasser, Antoine-Joseph de Vins recommence à présenter des mémoires, à Brest en 1778, à Rennes en 1779 lors d'une inspection du C<sup>o</sup> de Rochambeau, pour demander la remise sans délai de sa croix de Saint-Louis. En 1780, légère amélioration de sa situation pécuniaire, il reçoit sa part des prises faites par

le vaisseau l'*Amphion* qui se monte pour son compte à 1091. 16 s. 4. Le 24 avril 1780 — il a dû enfin recevoir sa décoration — le marquis de Sainte-Hermine, commandant le régiment, demande pour lui une gratification extraordinaire : « Cet officier est très pauvre et a toujours été du meilleur exemple ». Cette fois l'attente est moins longue et il reçoit le 4 avril 1781 une gratification de 400 livres.

Le régiment de Normandie est envoyé en 1782 dans le pays de Gex « à cause des troubles de Genève ». Le Chevalier du Masnègre commence à se sentir las de ces perpétuels déplacements et a une nouvelle requête à exposer. « Le service pénible et étranger (*sic*), dit-il, a tellement dérangé sa santé et sa fortune qu'il désireroit un service moins actif pour pouvoir consacrer le reste de sa vie à servir le Roy ».

Détresse à peine avouée dans les documents officiels, mais qui transparait à chaque ligne, sort assez pitoyable, en ces dernières années de l'ancien régime, de l'officier de bonne noblesse de province, trop pauvre et dépourvu d'appuis assez brillants en Cour. Il dépasse la quarantaine, condamné au célibat (comment supporter les charges d'une famille ?), malade des suites de ses campagnes, obligé à ce métier, si pénible pour sa fierté, de perpétuel quémendeur ; et pourtant, à défaut d'un brillant génie militaire, son mérite et son dévouement sont sans cesse vantés par ses chefs et on ne saurait mettre en doute l'élévation de ses sentiments.

Un congé de semestre lui ayant été accordé en 1785, « pour se rendre à Sarlat, en Périgord », voici pour quelque temps le chevalier au milieu de sa famille, entouré du groupe joyeux de ses neveux et nièces, Marc-Joseph, Marie-Gabrielle, qui épousera sous le Directoire Léonard Gilles-Lagrange, Charles, futur consul général de France à Buenos-Ayres, Dominique, qui sera admis en 1790 « au nombre des gentilshommes que S. M. fait élever dans les écoles militaires », et Charlotte, et Marie qu'on appelle Mion. L'oncle chevalier doit raconter de captivants souvenirs et, en dépit de tout, peindre le métier militaire sous des couleurs assez séduisantes pour déterminer une vocation. En mai 1786, il ne repart pas seul pour le régiment : son neveu, Marc-Joseph,

qui a quinze ans, l'accompagne et sera nommé sous-lieutenant, comme « cadet gentilhomme », le 5 octobre 1786.

Les documents manquent sur le régiment de Normandie jusqu'en 1791. Masnègre a reçu une gratification de 300 livres en 1789 ; il est depuis 1786 capitaine de la compagnie des grenadiers du 1<sup>er</sup> bataillon. Le régiment de Normandie devient le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie en 1791, — une partie de l'effectif est envoyée à Saint-Domingue, mais il n'est plus question pour le chevalier de croisières lointaines.

D'ailleurs l'atmosphère a changé : l'avenir est lourd d'incertitudes, les discussions politiques deviennent âpres : chacun interroge sa conscience, ne sachant quel parti prendre. Pendant les premiers mois de 1791, à Port-Louis, à Belle-Ile, la vie du régiment suit son cours ; puis les événements se précipitent : fuite du roi, triomphe des éléments extrémistes. A la fin de l'année, le chevalier du Masnègre « quitte le régiment sans autorisation » accompagné de son neveu ; il émigre, pensant continuer ainsi, de bonne foi « à consacrer sa vie au service du Roi » selon la formule qu'il avait employée jadis.

Il est à Londres en 1796, aux côtés du frère de sa belle-sœur, le C<sup>te</sup> Odet du Mas de Peysac. Celui-ci, ayant adressé une supplique au Roi d'Espagne pour lui réclamer des secours comme neveu du C<sup>te</sup> d'Aydie, grand d'Espagne, fait attester l'authenticité de ses revendications par ses compagnons d'exil, Périgourdins pour la plupart : le M<sup>is</sup> de Lostanges, le C<sup>te</sup> de Ségur, le C<sup>te</sup> de Lestrade et plusieurs autres dont : « le Chevalier des Vins du Masnègre, lieutenant-colonel ». La mention de ce grade laisse à penser qu'il a pris du service dans l'armée des Princes, mais on ne sait rien de plus. L'obscurité tombe sur les dernières années du chevalier du Masnègre : il est peu vraisemblable qu'il soit mort en émigration ; — tel fut sans doute le sort de son neveu Marc-Joseph de Vins dont les actes officiels d'après la Révolution n'indiquent plus l'existence. Sans doute, rentré en France à la suite de ses amis de Peysac, vers 1801, a-t-il dû recevoir d'eux un asile, car une mention manuscrite sur la couverture du cahier indique : « Devins Dumanègre (*sic*) au château de

Marmagne<sup>1</sup> chez M<sup>me</sup> de Peysac le 3 décembre 1810 ». Mention dont on ne peut affirmer qu'elle soit écrite de sa main. On aimerait imaginer un retour au Périgord natal, si souvent évoqué pendant les lointains itinéraires. Rien d'in vraisemblable à cela, le vieux cahier portant sur ses feuilles de garde les signatures de ses petits-neveux Gilles-Lagrangé, qui l'ont pieusement transmis à leurs descendants.

Comment ne pas terminer par ces quelques lignes de Lamartine, évoquant le sort de tant de cadets : « Vieillir dans le grade modeste de capitaine, gagner lentement la croix de Saint-Louis, puis, dans un âge avancé, végéter dans la chambre haute de quelque vieux château de son frère aîné, surveiller le jardin, dresser les chevaux, jouer avec les enfants, aimé mais négligé de tout le monde et achever ainsi sa vie, inaperçu, sans biens, sans femme, sans postérité, jusqu'à ce que les infirmités et la maladie le reléguassent dans une chambre nue et qu'on dit un jour dans le château : « Le Chevalier est mort ».

SUZ. GENDRY.

---

## LES CONTESTATIONS

### ENTRE LA DORDOGNE ET LE LOT-ET-GARONNE AU MOMENT DE LA FORMATION DES DEPARTEMENTS (1790-1793)

Après les multiples discussions provoquées à l'Assemblée nationale par la formation des départements et leurs limites respectives, la publication des procès-verbaux des limites des départements fit passer les contestations du plan national au plan local. Le nouveau département de la Dordogne ne put échapper à ce mouvement général qui traduisait deux catégories très nettes de revendications : il s'agissait soit de paroisses qui, par erreur, étaient attribuées par les procès-verbaux à deux départements voisins ou qui, sans être mentionnées au procès-verbal, figuraient sur la carte qui y était

---

(1) Le château de Marmagne, en Berri, venait à M<sup>me</sup> de Peysac de sa mère, M<sup>me</sup> de Burman.

jointe, soit de paroisses qui d'elles-mêmes sollicitaient leur rattachement à un département limitrophe pour des motifs de convenance locale. Nous voudrions retracer ici, en précisant sur quelques points l'exposé de Villepelet <sup>1</sup>, les contestations qui surgirent, en 1790, entre le département de la Dordogne et un de ses voisins, celui de Lot-et-Garonne.

La paroisse de Sainte-Sabine <sup>2</sup>, attribuée par le procès-verbal au département de Lot-et-Garonne <sup>3</sup>, figurait cependant sur la carte du département de la Dordogne. Les commissaires de Lot-et-Garonne ne manquèrent pas de faire remarquer à leurs collègues de la Dordogne combien cette situation était anormale ; ils soulignèrent que « relativement aux convenances locales et aux anciens rapports qui exist[aient] entre Sainte-Sabine et Villeréal <sup>4</sup> ainsi que d'après la distance du clocher qui est plus rapproché de Villeréal que de Beaumont <sup>5</sup> », il convenait de rattacher cette paroisse à leur département <sup>6</sup>. Un arrêté du directoire du département de Lot-et-Garonne, en date du 11 février 1791,

(1) Villepelet (R.), *La formation du département de la Dordogne. Etude de géographie politique*, Périgueux, 1908, p. 79 à 81.

(2) Sainte-Sabine, Dordogne, arr. Bergerac, cant. Beaumont.

(3) Le procès-verbal de la division du département de Lot-et-Garonne a été publié par Tholin (G.), *Aide-mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais*, Auch, 1899, p. 204 à 225. Il existe deux exemplaires de ce texte aux archives départementales de Lot-et-Garonne (L 488) : le premier est manuscrit et revêtu des signatures des députés de l'Agenais et des membres du Comité de Constitution ; le second a été imprimé par la veuve Noubel, en 1790. Le procès-verbal de division du département de la Dordogne a été publié par Villepelet.

(4) Villeréal, Lot-et-Garonne, arr. Villeneuve-sur-Lot.

(5) Beaumont, Dordogne, arr. Bergerac.

(6) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 203, fol. 44 et 45, 21 avril 1790, lettre des commissaires du département de Lot-et-Garonne aux officiers municipaux de Villeréal. On trouve aux fol. 48 et 49 une lettre du 22 avril adressée aux administrateurs du département de la Dordogne, dont nous extrayons ce passage : « Les instructions qui nous ont été données par Sa Majesté en nous nommant ses commissaires pour la formation du département de Lot-et-Garonne, nous enjoignent de nous concilier avec MM. les Commissaires des départements voisins sur les difficultés qui pourraient s'élever relativement aux limites respectives ». De leur côté, l'évêque de Sarlat et le comte de Laroque, lieutenant-général aux armées du roi, dans une lettre adressée aux commissaires du département de la Dordogne, déclaraient ne rien pouvoir « décider sur les intérêts de la paroisse de Sainte-Sabine, sans consulter l'assemblée [Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 205, 28 avril 1790]. »

mit fin à cette querelle en réunissant la paroisse de Sainte-Sabine au canton de Villereal <sup>1</sup>.

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle la paroisse de Cavarc <sup>2</sup> était « mi-partie de l'Agenois et du Périgord » ; au point de vue financier, une partie de son territoire relevait de l'élection d'Agen et l'autre de celle de Sarlat ; au point de vue judiciaire, il était partagé entre la juridiction royale de Castillonnès, sénéchaussée d'Agen et les juridictions de Boisse, sénéchaussée de Sarlat, et d'Issigeac, sénéchaussée de Bergerac. Vers 1750, un riche propriétaire de Cavarc, le sieur Beraud Canteranne, conclut un traité avec le duc de La Force, seigneur de Boisse, et avec l'évêque de Sarlat, seigneur d'Issigeac. Il devint ainsi seigneur justicier et direct de la partie périgourdine de la paroisse de Cavarc ; la justice de la partie agenaise passa dans ses mains, par démembrement de la juridiction de Castillonnès ; par suite, la justice de Cavarc qui relevait précédemment de trois sénéchaux, fut transférée au seul sénéchal de Bergerac ; mais il ne fut cependant rien changé des rapports préexistants de la partie agenaise avec l'élection d'Agen. Lors de la division de la France en départements, les députés de Périgord et de l'Agenais croyant « qu'une paroisse dont la justice relevait du sénéchal de Bergerac était entièrement dépendante du Périgord », la placèrent toute entière dans le département de la Dordogne, canton d'Issigeac, district de Bergerac <sup>3</sup>. Les habitants de Cavarc ne tardèrent pas à protester contre cette décision et décidèrent de se réunir au canton de Castillonnès, district de Lauzun, département de Lot-et-Garonne <sup>4</sup>.

Au moment de la convocation des assemblées primaires, les citoyens actifs de la partie agenaise de Cavarc se réunirent en entier à Castillonnès tandis que quelques citoyens seulement de la partie périgourdine répondaient à

---

(1) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 41, p. 131, 11 février 1791.

(2) Cavarc, Lot-et-Garonne, arr. Villeneuve, cant. Castillonnès.

(3) Arch. nat. DIV <sup>1</sup><sup>e</sup> 66, n<sup>o</sup> 3, 28 mai 1792, pétition de la municipalité de Cavarc.

(4) Villepauet, *ouv. cit.*, p. 80, cite une délibération du directoire du district de Bergerac, en date du 20 septembre 1790, qui s'élève contre cette manœuvre,

l'appel du canton d'Issigeac. Instruit de ces faits, le directoire du département de la Dordogne prit, le 16 octobre 1790, un arrêté portant que la paroisse de Cavarc assisterait aux assemblées du canton d'Issigeac, écrivit au directoire du département de Lot-et-Garonne pour le prier de « faire deffences au district de Lauzun et au canton de Castillonnès d'appeler et recevoir dans leurs assemblées les citoyens actifs de la municipalité de Cavarc <sup>1</sup>. De son côté, le directoire du département de Lot-et-Garonne arrêta le 25 octobre, que « le district de Lauzun serait prié de donner sans délai les renseignements les plus exacts sur le vœu et l'intérêt de la municipalité de Cavarc » et qu'il « serait député à cet effet un commissaire du district de Lauzun ». Le directoire décida, en outre, d'envoyer une copie de cet arrêté au directoire du département de la Dordogne « pour l'inviter à examiner fraternellement leurs limites respectives <sup>2</sup> ».

D'autre part, dans une lettre adressée au département de la Dordogne, le directoire du département de Lot-et-Garonne précisait sa position en ces termes : « La division du royaume en départements et en districts n'étant que provisoire et l'Assemblée nationale n'ayant repoussé aucune demande tendant à un changement, il n'est pas en notre pouvoir d'interdire à la municipalité de Cavarc l'admission dans notre département <sup>3</sup> ».

En exécution des décisions du directoire du département de Lot-et-Garonne, une assemblée de la municipalité de Cavarc tenue le 29 novembre, en présence d'un commissaire, « délibéra d'une voix presque unanime que son intérêt et son vœu étaient de dépendre du canton de Castillonnès ».

Les députations périgourdines et agenaises, saisies du différend qui opposait les deux départements, décidèrent que la paroisse de Cogulot, attribuée au canton de la Sauvetat, district de Lauzun, qui avait manifesté le désir d'être rattachée au canton de Bergerac, district d'Eymet, obtiendrait satisfaction et qu'en revanche la municipalité de

---

(1) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 156, p. 37 et 38, 16 octobre 1790.

(2) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 89, p. 207 et 208, 25 octobre 1790.

(3) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 156, p. 38, 27 octobre 1790.

Cavarc reviendrait au département de Lot-et-Garonne. Cette transaction parut tout d'abord donner satisfaction aux parties intéressées et les choses en restèrent là jusqu'en 1792. Mais au moment de la répartition des contributions pour 1792, le canton d'Issigeac, soutenu par le district de Bergerac, imposa la paroisse de Cavarc et le directoire du département de la Dordogne prit un arrêté en date du 12 janvier 1792, portant que « par provision les officiers municipaux de Cavarc seraient tenus de recevoir, de faire publier et de mettre en recouvrement le mandement d'impositions du district de Bergerac ». Cet arrêté autorisait ce district à députer des commissaires sur la paroisse de Cavarc pour la confection de son rôle en cas de nouveau refus, annulait le mandement du district de Lauzun, précisait que des ordres seraient réclamés du pouvoir exécutif pour forcer les receveurs du district de Lauzun à verser dans la caisse du district de Bergerac les sommes qu'il pouvait avoir perçues sur les impositions de Cavarc ; il décidait, en dernier lieu, que toutes les pièces relatives à cette affaire seraient envoyées avec cet arrêté aux ministres des Contributions publiques et de l'Intérieur pour en obtenir les autorisations nécessaires <sup>1</sup>.

Cet arrêté remettait en question l'accord conclut en 1790 ; il fut signifié, le 20 janvier, à la municipalité de Cavarc qui dut recevoir le mandement des impositions du district de Bergerac tandis que la partie agenaise de Cavarc continuait à être imposée par le district de Lauzun. Le district de Bergerac profita largement de l'autorisation qui lui avait été donnée d'envoyer des commissaires à Cavarc, il alla même jusqu'à interdire à cette municipalité de recevoir et d'installer un curé nommé par le district de Lauzun. Saisi de la question, le directoire du département de Lot-et-Garonne invita celui de la Dordogne à préparer un accord qui ne pouvait produire « que d'heureux effets » ; il proposait de remettre en vigueur l'accord précédemment conclu et appliqué jusqu'alors sur le rattachement de Cogulot à la

---

(1) Arch. nat., D1V <sup>no</sup> 86, n<sup>o</sup> 3, arrêté du district de Bergerac, en date du 12 janvier 1792.

Dordogne et de Cavarc au Lot-et-Garonne <sup>1</sup>. L'exaspération des habitants de Cavarc fut mise au comble par la décision du district de Bergerac, en date du 12 mai 1792, de décerner une contrainte par corps contre les officiers municipaux, accusés de ne pas lui avoir remis la matrice du rôle des impositions. Trois jours plus tard, une décision analogue était prise par le district de Lauzun.

Devant cette situation devenue inextricable et intolérable, la municipalité de Cavarc, imposée à la fois par le district de Bergerac et par celui de Lauzun, adressa le 20 mai une pétition à l'Assemblée nationale. Après avoir rappelé les incidents que nous venons d'exposer, la municipalité de Cavarc s'élevait avec force contre les décisions contradictoires prises par les deux districts et s'efforçait de démontrer, en s'appuyant sur le procès-verbal de division du département de la Dordogne, que ce département ne devait « qu'à l'erreur, à l'injustice la place assignée dans le canton d'Issigeac à l'entière paroisse de Cavarc ». La municipalité exprimait son désir d'être entièrement rattachée au département de Lot-et-Garonne mais consentait cependant à être divisée entre les deux départements, s'il n'était pas possible d'arriver à un accord complet. « Les circonstances s'accommoderaient très bien de sa division, lit-on dans la pétition : la partie du ci-devant Périgord pourrait s'unir aux parties voisines dépendantes du département de la Dordogne. La partie ci-devant agenaise pourrait former une paroisse avec celle de Saint-Dizier qui lui est limitrophe, qui dépend du canton de Castillonnès et qui est destinée pour succursale <sup>2</sup> ».

Cette solution assez imprévue ne pouvait être sanctionnée ni par le département de la Dordogne, ni par celui de Lot-et-Garonne, encore moins par la Convention nationale qui décréta, le 25 juillet 1793, que la commune de Cavarc serait distraite du district de Bergerac, département de la

---

(1) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 158, p. 190-192, 26 février 1792.

(2) Arch. nat., DIV <sup>bis</sup> 66, n° 3, Pétition de la commune de Cavarc, 20 mai 1792. Tous les faits pour lesquels il n'a pas été indiqué de références sont empruntés à cette pétition que les textes cités confirment sur tous les points.

Dordogne, pour être rattachée au district de Lauzun, département de Lot-et-Garonne. Un arrêté du directoire du département de Lot-et-Garonne, en date du 27 floréal an II, confirma la décision de la Convention <sup>1</sup>. La municipalité de Cavarc fut définitivement rattachée au département de Lot-et-Garonne. Ainsi se termina une contestation née de l'incertitude des limites des diverses juridictions sous l'ancien régime et dont on trouverait certainement des exemples analogues dans d'autres départements.

L. DESGRAVES.

## LE QUARTIER DES BARRIS-SAINT-GEORGES

### A PÉRIGUEUX

(Suite)

♦♦

Le chapitre de St-Front exerçait, au moyen âge, sa propre justice en pariage avec le comte du Périgord dans les limites qui coïncidaient, à peu de chose près, avec la juridiction consulaire sur la rive gauche de l'Isle.

Une délibération du 9 juin 1791 du district de Périgueux, après avoir pris l'avis de l'évêque constitutionnel Pontard, qu'il adopte, tend à supprimer comme inutiles toutes les paroisses de Périgueux et à n'en conserver qu'une. Sur la rive gauche, la circonscription de la paroisse St-Front « s'étendra dans la plaine et restera bornée par les lieux appelés du Pavillon et des Tuloux, locaux compris dans la paroisse et par le pied des collines qui aboutissent au lieu-dit de Ladreries <sup>2</sup> ». Par décret du 30 thermidor an XIII, une section de St-Pierre-ès-Liens est rattachée à la paroisse de la Cité et par ordonnance du 2 octobre 1816, certains villages de la commune de Boulazac à la paroisse de St-Front <sup>3</sup>.

---

(1) Arch. dép., Lot-et-Garonne, L 65, fol. 88 et 89, arrêté du directoire de département de Lot-et-Garonne, 27 floréal an II. Le texte du décret de la Convention est cité par l'arrêté du directoire du département.

(2) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XL, p. 229.

(3) Ordonnance de Mgr Baudry du 20 mai 1881 (Arch. de l'évêché et registre du Conseil de fabrique de St-Georges).

Un décret du 16 août 1854 érige la paroisse de St-Gorges en succursale et une ordonnance du 20 mai 1861 de M<sup>sr</sup> Baudry, évêque de Périgueux, réunit de nouveau à la paroisse de St-Georges les villages des communes de Boulazac (Monplaisir, le Terme, Rouchi, la Crouparie et les maisons adjacentes) et de N.-D.-de-Sanilhac (Sansonnnet, Jargues, les Gagies, Grégodie, Dian, le Falot, Touvent, Prompsault, Puyrateau, la Croix, les Tulous, les Sébrades, Pommier, Pouyadon, Fenestreau et la Fontaine des Malades), villages qui avaient été rattachés aux paroisses de St-Front et de la Cité.

..

L'ancienne église de « Monsieur St-Georges lès Périgueux » était bâtie dans l'enclos de l'ancienne école cléricale <sup>1</sup>. Elle devait remonter au xii<sup>e</sup> siècle, comme on peut le déduire du tombeau de Jacob l'Arménien trouvé au moment de la démolition de l'édifice et dont il sera question plus loin.

Depuis plusieurs siècles, le titulaire en est St Georges, le soldat martyr dont la fête tombe le 23 avril. Mais il est permis de se demander si, tout à l'origine, les habitants n'ont pas voulu glorifier St Georges, l'apôtre qui vint dans le Velay pour prêcher l'Évangile et qui, d'après la légende, aurait été le compagnon et l'ami de St Front <sup>2</sup>. St Georges était en effet très honoré dans le Périgord à St-Georges de Blancaneix, à St-Georges-de-Montclard, à Auberoche, à Brénac, à Mussidan, etc... à Périgueux, il y avait une chapelle St-Georges dans St-Front et une autre dans le Puy St-Front, à l'angle des rues Notre-Dame, St-Georges et du Pas St-Georges <sup>3</sup>.

---

(1) L'école cléricale, fondée par Mgr Baudry, a été ouverte le 8 octobre 1861 et la chapelle consacrée le 23 décembre 1875 (Abbé Charles, *Titulaires et patrons des églises du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, p. 24). Tenu par les Basiliens, elle fut supprimée à la suite des lois de 1903 sur les congrégations. Elle devint ensuite école supérieure professionnelle, puis caserne de police.

(2) Le Père Dupuy, *L'état de l'Église du Périgord*, t. I, p. 40. — Abbé Charles, *op. cit.*, p. 23 et 263.

(3) W. de Taillafer, *op. cit.*, t. II, p. 532. — La rue St-Georges et la rue du Pas St-Georges ont disparu au moment du percement de la rue St-Front (Fournier de Laurière, *op. cit.*, p. 23 et planche III).

Il est question de l'église St-Georges dans les Registres de la Charité du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, dans le testament de 1284 de Robert Porta qui lui lègue six deniers <sup>1</sup>, dans l'ancien pouillé du diocèse de Périgueux, établi aux environs de l'an 1300, qui indique que cette église faisait partie de l'archiprêtré de la Quinte, dans la constitution par Hélié Colho l'ainé, paroissien de St-Georges, en 1329, d'une rente de vingt sols en faveur de la Charité du mardi-gras <sup>2</sup>, dans le rôle du fouage de 1365, dans un arrêt prononcé en 1399 contre le comte Archambaud, etc... Elle a dû être un lieu de pèlerinage. Dans le livre-registre de M. de Veyrel, seigneur de la Jarthe, on trouve en décembre 1563 : « Le 27 du dit mois, Jacques Bruneteaud, un des faux témoins de mon conseil Veyrel, a été exécuté à mort et pendu et estranglé, devant la fontaine de St-Georges, pour avoir tué d'une arquebusade un pauvre pèlerin au même lieu où il a été exécuté <sup>3</sup>. »

Cette église fut en partie rebâtie vers 1460 par Hélié de Bourdeilles, alors évêque de Périgueux et plus tard cardinal <sup>4</sup>.

En 1688, M<sup>sr</sup> Le Boux, évêque de Périgueux, la fait visiter par un official, le sieur Fayolles, qui, dans son rapport, rend compte de l'état de l'église, du cimetière qui l'entoure et signale les abus de voisinage commis par un prêtre, M. Jean Lafeuilhade, dont le jardin touche l'église <sup>5</sup>. Le sieur Fayolles indique que le chapitre de St-Front « curé primitif » a abandonné les fruits décimaux pour la portion congrue » d'Antoine Pionaud « vicaire perpétuel ». Il en sera de même par la suite. En 1755, St-Georges était l'une des neuf cures, sur les deux cents qui étaient à portion congrue dans le diocèse, où, à la suite d'abandons consentis par les bénéficiaires, les titulaires étaient devenus seuls décimateurs. Les revenus annuels ne s'élevaient officiellement qu'à 370 livres en 1755 et 1760. Aussi le chapitre de Périgueux payait au titulaire de

---

(1) Notes Lespine, *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. II, p. 278 et 275. — De Gourgues, *op. cit.*, p. 204.

(2) Arch. comm. GG. 181.

(3) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. I, p. 66 et 67.

(4) Le Père Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 450.

(5) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. LIV, p. 148.

St-Georges le supplément de portion congrue dont le taux avait été fixé à 500 livres par l'assemblée générale du Clergé de 1755 <sup>1</sup>.

En 1790, les municipalités devant fournir au clergé une somme équivalente au produit des dîmes touchées jusqu'alors, le curé de St-Georges en dresse un état détaillé (froment, métures, blé d'Espagne, chanvre, paille, fèves, voire même « du mauvais vin de jardin à 10 livres la barrique » et arrive à un total de 618 livres pour 203 feux et une population de 737 âmes <sup>2</sup>.

En 1715, le curé Charles de Peyssard fait des dépenses « pour mettre l'église de St-Georges en état et à l'abri des injures du temps ». Avec les 16 livres que lui fournit la fabrique et le produit d'une quête spécialement faite à cet effet et qui ne s'élève qu'à 12 livres, il achète pour 27 livres un millier de tuiles creuses, un millier de tuiles plates et deux barriques de chaux et il paye de ses deniers « la main des ouvriers <sup>3</sup> ».

En 1752, les intérêts et revenus de l'église étaient entièrement négligés, comme l'indique une supplique au sénéchal du Périgord. Celui-ci, à la date du 25 juillet, annonce la nomination très prochaine d'un syndic de fabrique. Mais cette promesse n'a pas dû être tenue, car l'année suivante, le lieutenant-général casse, comme irrégulière, la nomination faite par les habitants de St-Georges d'un syndic fabricant <sup>4</sup>.

Le 15 mai 1783, bénédiction d'une cloche, dont « ont été les parrains Messieurs les Maire et Consuls de la Ville de Périgueux en qualité de seigneurs hauts justiciers, comtes, barons, gouverneurs et lieutenants du roy de la dite ville et de sa banlieue et marraine Marguerite de Montozon, dame épouse de Monsieur Maître Louis de Puybertrand, conseiller du roy et son procureur en l'Electon de Périgueux <sup>5</sup>. »

---

(1) R. Villepelet, *Notes et documents statistiques sur les diocèses de Périgueux et de Sarlat*, Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord, t. XXX, p. 139 s q q.

(2) Arch. comm. année 1790.

(3) id GG. 160.

(4) Arch. dép. B. 488, fo 32 et B. 493.

(5) Arch. comm. GG. 164.

Jusqu'à la Révolution, le chapitre de Saint-Front venait en procession, le 22 avril, à l'église de St-Georges pour chanter les premières vêpres du saint <sup>1</sup> et, le 23 avril, deux consuls de la ville de Périgueux s'y transportaient pour remplir les fonctions de leur charge et recevoir les honneurs dûs aux membres du corps consulaire comme seigneurs hauts justiciers <sup>2</sup>.

Le 25 mai 1791, l'église et le cimetière furent mis en vente. L'adjudication fut prononcée au profit de François Lacaud au prix de 3.050 livres, somme qui, avec les frais, s'éleva à 3.625 livres <sup>3</sup>. Le culte n'y continua que peu de temps puisque le dernier acte inscrit sur le registre paroissial est daté du 11 août 1791 <sup>4</sup>. L'église fut alors partiellement démolie. Il en restait toutefois des restes importants, puisque Wlgrin de Taillefer écrivait en 1826 : « L'église de St-Georges servait de paroisse au moment de la Révolution. Elle est détruite en partie ; sa largeur hors-d'œuvre est de 18 pieds 6 pouces <sup>5</sup>. A l'extérieur étaient des éperons qui ont été coupés. La voûte subsiste encore. Elle est en arc angulaire et tout annonce que la reconstruction de l'édifice appartient aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. On pense que celui qui y fut d'abord élevé avait remplacé un temple païen. Le cimetière qui était à côté remonte à la plus haute antiquité <sup>6</sup>. »

On peut, semble-t-il, en déduire que l'église primitive était de style roman et que la partie rebâtie au XV<sup>e</sup> siècle, probablement le haut des murs, les fenêtres et la voûte, le fut en style gothique. Cette façon de procéder a été souvent employée en Périgord.

Dans un article paru en 1865 <sup>7</sup>, le Dr E. Galy annonce qu'« on vient de démolir l'ancienne église St-Georges des Barris ». Dans le mur du Nord, à gauche de l'autel, se trou-

---

(1) Abbé Carles, *op. cit.*, p. 23 et 26.

(2) Arch. comm. BB. 22.

(3) Arch. dép. Q. 123.

(4) Arch. comm. GG. 164.

(5) Environ 6 mètres.

(6) W. de Taillefer, *op. cit.*, t. I, p. 323 et 364 et t. II, p. 587.

(7) *Ann. de la Soc. d'Agriculture de la Dordogne*, t. XXVI, p. 494.

vait engagé, dans la première assise, un cercueil en pierre, couvert d'une dalle à bords taillés en biseau. L'inscription latine, figurant près de la tête, précise que le 17<sup>e</sup> jour depuis les calendes de février, mourut Jacob, le pèlerin d'Arménie. Sur les côtes du squelette, reposait une brique de la longueur d'une main, en forme de losange, sur laquelle se trouvait une croix grecque avec des lettres profondément gravées et ainsi disposées :

P  
A  
LEXΠΓ  
E  
H

« Ce qui donne la phrase suivante en commençant par le X central, puis par le sommet comme pour faire le signe de la croix : *Xri stus Pax Rex Lux Lex*, le Christ est la paix, le roi, la lumière, la loi. » Les caractères de l'inscription tumulaire, comme ceux de la croix, sont de la fin du XI<sup>e</sup> ou du commencement du XII<sup>e</sup>. L'église était donc du XII<sup>e</sup> siècle comme la croix et le tombeau qu'on y a trouvés.

C'est cette inscription qui a été reproduite sur la façade de l'église actuelle.

Cette brique a servi à mouler des croix de plomb qu'on avait l'habitude, dès le XI<sup>e</sup> siècle, de placer sur la poitrine des morts.

Les pèlerins étaient particulièrement honorés à leur retour des lieux saints. Aussi le tombeau du pèlerin Jacob, placé dans l'église de St-Georges comme un reliquaire, devait protéger l'édifice. « C'était vraiment ce laïque, *summa sanctitatis*, que désigne Guillaume Durand et qu'il reconnaît digne de reposer à l'intérieur de l'église près des patrons tutélaires. »

Ce tombeau reliquaire rappelle celui trouvé lors de la démolition du pont de Tournepicbe et qui y avait été placé vers la même époque et peut-être pour protéger ce pont.

♦♦

Le plus ancien chapelain de St-Georges, dont on ait

conservé le nom est P. Demier, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle et dont le sceau se trouve au Musée de Périgueux <sup>1</sup>.

Viennent ensuite <sup>2</sup> : Pierre Dupuy 1529 ? <sup>3</sup>, — Donier ou Domier, vicaire 1601, — Favard, vicaire 1601, — Léonard Ribète, vicaire 1607, — J. Charles, vicaire 1612, — Etienne Fouilhou, vicaire 1617, — Antoine Rey, vicaire 1624, — Pierre Maltère, vicaire non acceptant 1662 <sup>4</sup>, — Charles Valéry, vicaire perpétuel puis curé 1663, — Antoine Pionaud, vicaire perpétuel puis curé 1685, — Bérounye, curé 1695, — Bonafous, curé 1699, — Lascous, curé 1705, — Charles de Peyssard, curé 1715, — Elie Dupuy, curé 1749 <sup>5</sup>, — Jean Eymard, curé 1770, — F. Emmanuel Villariaud de la Chattegnère, et F. Accurse, récollets, desservants 1770, — Pierre Lacombe, docteur en théologie et en droit canon, curé de 1771 à 1791, mort exilé en Espagne <sup>6</sup>.

..

Dès 1821, des démarches furent faites auprès de M<sup>sr</sup> de Lostanges, puis auprès de M<sup>sr</sup> Gousset pour le rétablissement de la paroisse de St-Georges. Restées infructueuses, elles furent renouvelées auprès de M<sup>sr</sup> Georges Massonnais qui les accueillit favorablement. L'architecte Abadie fut chargé de dresser les plans de cette nouvelle église formant la croix latine, de style gothique et surmontée d'un clocher s'élevant à 44 mètres au-dessus du sol.

Le 5 mars 1849, une commission est chargée de choisir l'emplacement. Celui-ci est adopté le 15 juin 1851, un jardin

---

(1) De Bosredon, *Sigillographie du Périgord*, n<sup>o</sup> 384 et n<sup>o</sup> II planche V., — Il est toutefois permis de se demander si P. Demier, au lieu d'être chapelain de l'église de St-Georges ne l'aurait pas été de la chapelle St-Georges dans le Puy-St-Front.

(2) Arch. comm. GG. 148 à 164. — Arch. dép. E sup 6 et 7.

(3) Ce nom est indiqué par l'abbé Brugière dans *L'Ancien et le nouveau Périgueux*, ouvrage manuscrit conservé à l'évêché. Mais il semble qu'il y a eu confusion, car, à cette même date, Pierre Dupuy était curé de Manzac sur Vern et vendait une maison à la municipalité de Périgueux, en vue de l'établissement d'un collège (Arch. comm. BB. 18).

(4) Arch. dép. notaire Maigne, 2 décembre 1662.

(5) Elie Dupuy était en même temps vicaire syndic des sieurs chapelains de St-Antoine de Périgueux (Arch. dép. B. 504).

(6) Abbé Brugière, *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat* p. 133.

est acheté le 10 juillet 1852<sup>1</sup> et le 26 juillet a lieu l'adjudication des travaux. Dès le surlendemain, les fouilles sont entreprises. Le 8 août, le cardinal archevêque de Bordeaux, M<sup>sr</sup> Donnet, vient à Périgueux pour poser la première pierre, mais le temps est si mauvais que Son Eminence ne peut descendre jusqu'à St-Georges. Les travaux continuent néanmoins. M. Estignard, curé de la nouvelle paroisse, rétablie par décret du 16 août 1854, est installé le 3 décembre. Dans l'intervalle, le 17 avril 1853, M. Charrière, juge de paix à Périgueux, a offert à la nouvelle église l'autel de marbre qu'il venait de gagner à une loterie. Une cloche est achetée en 1855. Le 29 août 1858, M<sup>sr</sup> Georges-Massonnais bénit la partie achevée de l'église et Pierre Magne, ministre des Finances, pose la première pierre du clocher, sous laquelle est déposé le procès-verbal ci-après :

*« Anno ab incarnatione Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo, die vigesima nona mensis augusti, primarius ille lapis ab ill. ac Rev. D. D. Joanni Baptistæ Amedeo Georges Episcopo Petrocorensi et Sarlatensi solemniter benedictus est et ab Excellentissimo D. Petro Magne ærario publico Imperii præposito collocatur.*

*Provinciæ prefecto : D. Ladreit de Lacharrière. Urbis magistro : D. Bardy Delisle. Hujus ecclesiæ parochio : D. Alfredo Estignard. Architecto : D. Paulo Abadie.*

Suivent les signatures.

Les travaux continuent et, le 4 août 1870, l'*Echo de Vésone* annonce que les derniers échafaudages sont enlevés et que l'église est enfin terminée. Les travaux avaient coûté un peu plus de 220.000 francs.

De nouveaux vitraux sont mis en place en août 1871 et juin 1876 et quatre nouvelles cloches sont bénites le 18 septembre 1892<sup>2</sup>.

---

(1) Acte passé chez M<sup>r</sup> Gailhard, notaire.

(2) *Echo de Vésone* de 1849 à 1876 et Registre du Conseil de fabrique à partir de 1854.

M. de Lamothe, *op. cit.* p. 290 sqq. (décembre 1876) donne de nombreux renseignements sur l'église de St-Georges à cette date : travaux restant à faire, architecte, sculpteurs, marbriers, verrières, autels, tableaux, mobilier, etc...

L'*Echo de la Dordogne* avait signalé dans son numéro du 22 octobre 1888 « deux crevasses qui s'étendent de la base au sommet de l'édifice et qu'il est urgent de faire boucher ». Après de nombreuses formalités, les travaux furent entrepris en 1928 (déviation d'une source à gauche du clocher) et terminés en 1931.

Les curés de la nouvelle paroisse ont été : M. Alfred Estignard, de 1854 à 1875 ; — M. Bourzès, de 1875 à 1895 ; — M. Chevialle, de 1895 à 1914 ; — M. Adrien Vergne, de 1914 à 1936 ; — M. Basile Pécouyoul depuis 1936.

\* \* \*

Un couvent des Récollets fut fondé, pendant l'épiscopat de M<sup>sr</sup> de la Béraudière, par Pierre Duchesne, archidiacre de Périgueux, sur l'emplacement de l'auberge du Chapeau Vert, près le pont de Tournepiche. Le 3 mai 1615, la première pierre fut « posée en ce lieu par le Sieur Tricard, comme vicaire général du Seigneur Evêque, tous les corps de la ville assemblés processionnellement <sup>1</sup>. » Les bâtiments furent ravagés plusieurs fois par les inondations, notamment en 1650 et 1783 <sup>2</sup>.

La chapelle avait pour vocable N.-D. des Vertus. C'est de là que partaient les pèlerinages pour le sanctuaire de N.-D. des Vertus et notamment ceux de la municipalité et de la ville de Périgueux, conséquence du vœu du 1<sup>er</sup> mars 1652 pour la protection des familles et la cessation des fléaux de la guerre <sup>3</sup> et de celui de 1654 en reconnaissance de son heureux retour au service du roi <sup>4</sup>. Il y a lieu de remarquer que le vœu de 1652 avait été pris à l'instigation du marquis de Chanlost, qui gouvernait la ville pour le prince de Condé et celui de 1654 pour remercier Dieu de la délivrance de Périgueux, Chanlost ayant été tué par Bodin le 16 septembre 1653.

Les Récollets, qui avaient été « appelez dans ceste ville

---

(1) Père Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 220 et 221. — *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XLVIII, p. 96.

(2) Arch. comm. DD. 48.

(3) *Livre-journal* de Bessot, *loc. cit.*, p. 237.

(4) *Livre-Vert*, p. 294, 308.

[Périgueux] par les vœux et suffrages communs de la maison de ville et le désir des habitants <sup>1</sup> » avaient une situation privilégiée. Dans de nombreuses sentences du Présidial ou de la Sénéchaussée, entérinant des lettres de grâce, il est enjoint aux condamnés grâciés de faire une aumône, parfois assez forte, au couvent des Récollets afin que des prières soient dites pour le repos de l'âme de la victime <sup>2</sup>. On relève aussi, dans le plumitif des audiences sénéchales de 1783, que le P. Croissant, gardien des Récollets, requiert acte de la lecture et publication des lettres patentes du Roi, datées du mois d'août 1777 et confirmant les exemptions et privilèges accordés aux frères mineurs Récollets <sup>3</sup>.

(A suivre)

Albert GRANGER.

#### LES FOUILLES DE L'ÉGLISE DE LA CITÉ

Le principe de la création d'une sacristie dans l'église de la Cité, tronquée de plus de moitié de sa surface, se heurtait à une série de difficultés dont la première, et non la moindre, était d'en définir l'emplacement. Il ne s'agissait pas de créer de toutes pièces un organisme moderne qui eût insulté à la noblesse du bâtiment ni de recréer à Périgueux l'erreur de Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris. Il fallait trouver dans l'église même un volume suffisant permettant l'utilisation pratique ; il fallait qu'elle fût visible et invisible à la fois ; le problème n'était pas simple.

Il apparut que la surélévation du chœur de trois marches au-dessus du dallage originaire pouvait permettre d'établir sous le chœur même, dénaturé jusqu'à maintenant par les cages barreaudées qui tenaient lieu de sacristie, une salle suffisante avec accès par emmarchement, projet seul susceptible de faire tomber toutes les objections.

Il fallait ensuite obtenir du service des Monuments historiques l'autorisation de fouiller ce sol vénérable et d'y construire les substructions indispensables à la création de cet organisme. M. Froidevaux, architecte en chef des Monuments historiques, pressenti à tout de suite compris l'intérêt que représentait pour l'église de la Cité la suppression des cages barreaudées alourdissant la grande majesté de l'arc du fond du chœur. Il a bien voulu présenter à l'administration

(1) Père Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 220.

(2) Arch. dép. B 148, 152, 160, 170, 207, 324, 330, 336, 343, 373.

(3) *id.* B 912.

un projet qui mettait en valeur le bénéfice de l'art et le côté pratique de cette création.

La Commission des Beaux-Arts, émue par ce projet, a bien voulu donner un avis favorable auquel n'a pas été indifférente l'impression très bienveillante qu'avait retirée d'une visite à l'ancienne cathédrale Messieurs les inspecteurs généraux Verdier et Chauvel, devant le très gros effort entrepris par M. le chanoine Marquay pour mettre en valeur le beau bâtiment dont il avait la charge et celui très personnel et très généreux qui en permettait l'accomplissement matériel. Ces derniers arguments ont fait conclure d'une façon définitive pour la création d'une sacristie dans les formes présentées, ce qui était un beau succès.

Je passe sur les formes administratives qui ont permis le départ des travaux ; les terrassements ont commencé à la fin de 1947. Ils avaient été précédés d'un sondage effectué au pied de la table de communion, dans l'axe de la nef, sondage destiné à connaître la valeur du terrain et la profondeur à laquelle on trouverait le sol naturel. Ce premier travail n'avait pas été inutile. On avait en effet acquis la certitude que ce sol était à une profondeur d'environ 3 mètres sous le dallage de la nef, et notre attention avait été attirée par un massif de maçonnerie grossière, compacte, barrant transversalement la nef et formant comme l'extrados d'une voûte de gros béton. Une tentative de percement de ce mur n'avait pu donner de résultats. C'est au cours de ce travail que fut mis à jour, à une faible profondeur, un tombeau fait de parpaings de pierre sans mortier contenant entre les ossements d'un clerc des semelles de cuir et des traces de suaire en tissu très fin encore adhérent au crâne.

Le travail confié à la maison Dagand, entreprise spécialisée depuis 20 ans dans le soin des Monuments historiques, les premiers coups de pioche officiels furent donnés contre les fondations du mur Sud du chœur et ont mis à jour un massif à bord presque vertical, en gros béton, surmonté de 6 parpaings de pierre taillée portant parement vers le Sud, fondation qui ne se décrochait pas suivant l'angle saillant des piles d'angles support des grands arcs, fondation qui semblait créer un chaînage à la base entre ces piliers. Cette maçonnerie imposait d'elle-même le départ de notre sacristie.

Une quinzaine après, était mis à jour à une faible profondeur, 1 m. 60 environ, un cercueil de plomb cassant très détérioré et très déformé par écrasement, toute la partie inférieure semblant rongée et presque totalement consommée ; des ossements en désordre se trouvaient à l'intérieur. Une sorte de muret en maçonnerie sèche l'enca-

draît vers le Nord ; vers l'Ouest une maçonnerie en gros béton semblable à celle découverte dans la pré fouille avait attiré également notre intérêt. Le travail continuait sans incident notable, précisant la persistance sous le niveau du chœur du dallage d'origine à la cote 42 par rapport au niveau actuel de la nef, et celle du remblai de terre de rapport et de pichon de pierre de taille dans lequel se révélaient quelques poteries de modèle grossier et enfin, le sol naturel à la cote prévue qui était également celle de la base des fondations bétonnées de l'église côté Sud.

Au fur et à mesure que les terrassements se poursuivaient le long de la muraille bétonnée transversale, on l'aperçut continue et bombée vers l'Est, présentant à sa base un surplomb de 80 centimètres environ donnant au début des fouilles l'impression très nette qu'on pouvait se trouver devant un reste de conduit de faible dimension utile, surmonté d'une énorme voûte qui n'aurait conservé qu'un appui et aurait été interrompue à la clef.

La forme absidiale de cette muraille de béton s'est précisée pendant tout le reste du terrassement pour s'arrêter brutalement comme par une brèche verticale, brèche ne semblant pas provenir d'une démolition mais d'un arrêt très net dans la construction du massif. On peut remarquer une large fissure verticale de 3 centimètres environ provenant certainement d'un très important choc dans sa partie supérieure qui aurait brisé ainsi ce massif en 2 parties.

La situation en faux aplomb ne donnant pas toute sécurité, il a été décidé de soutenir ce dévers par un blocage en maçonnerie de moellons assurant une parfaite stabilité à cet ensemble et permettant d'utiliser cette maçonnerie comme mur de soutien de la dalle destinée à couvrir la sacristie.

La contexture même de ce béton est composée de pierres hourdées au mortier de chaux dans lequel on aperçoit les traces du charbon de bois de cuisson, et, au moins dans la face actuellement vue avant le nettoyage de la terre, des morceaux de tuiles.

La moitié de la fouille était ainsi terminée sans avoir apporté de grandes difficultés ni de grandes trouvailles au point de vue archéologique, sauf quelques massifs de maçonnerie hourdés à l'argile sans utilité visible.

La seconde partie des fouilles, vers l'Évangile, a permis de préciser la continuité de la courbe du libage de béton, et la certitude que la totalité de l'espace compris entre le chevet actuel et le nu du massif était constitué par une fouille remblayée allant à la cote 3,35 environ par rapport au niveau du dallage de la nef, s'arrêtant approximative-

ment au droit de la cassure brutale et limitée là au sol par une trace de béton de 25 centimètres d'épaisseur environ, semblant interrompue par une marche de seuil. Au delà de cette trace le terrain naturel était trouvé incliné à 45 %, environ comme on pouvait le remarquer par la trace visible entre l'argile rouge naturelle et le remblai, trace remontant à la cote 195 environ.

Dans cette partie, un mur, ou plutôt un massif de maçonnerie hourdée à l'argile d'une épaisseur d'environ 1 m. 10 sans grande fondation, celle-ci étant à peine au niveau 1,80. C'est dans ce mur qu'ont été découvertes, en assez grosses quantités, des pierres moulurées quelques-unes même portant des traces de sculpture ; sur la plupart la marque de la Renaissance y étant certaine ; d'autres, peut-être, étant des fragments beaucoup plus anciens.

La partie de remblai située sous le retable actuel, côté de l'Évangile, était constituée par un humus noir semblant très chargé en matières organiques.

A l'angle N.-O. de notre fouille, et tout à fait en rive, ont été mises à jour des pierres taillées qui limitaient en bout un tombeau dans lequel on pouvait apercevoir des ossements et des restes de cercueil.

Mais, la trouvaille la plus intéressante a pu être faite dans le blocage qui avait été créé pour soutenir les marches de bois de l'autel actuel, deux pierres, parmi les autres, ont pu être mises de côté et réunies pour donner la partie supérieure d'une pierre tombale gravée en creux portant la tête d'un gisant mitré posée sur un coussin à glands avec une bordure d'inscriptions gothiques, le tout d'un dessin ferme et très stylisé.

Nous étions donc au bout de nos fouilles ; les fondations du mur Nord étant mises à jour surmontées d'assises de parpaings de pierre sur trois hauteurs portant parement vers le Nord, et symétriquement placées par rapport à celles déjà désignées au Sud.

Après cet exposé un peu aride de la marche des travaux et de ses incidents je voudrais vous dire tout l'intérêt que pouvait avoir pour l'architecte des Monuments historiques de diriger en plein *xx<sup>e</sup>* siècle un travail aussi important dans les bases d'un édifice du *xiii<sup>e</sup>*, ainsi que les crises de conscience suscitées par ce que d'aucuns auraient pu appeler une profanation archéologique.

Avant de soulever les dalles qu'allait nous révéler le sous-sol ? Fondation romane, tracé de construction romaine, mosaïque, crypte, que sais-je ?

Qu'allait-il falloir respecter ? Que pouvait-on sacrifier ? Comment d'une œuvre moderne en faire une œuvre en accord avec la grande

beauté de celle du xii<sup>e</sup>, et comment en créant du nouveau, pouvait-on, sans faire injure à son temps rester dans l'harmonie d'ensemble ?

A part le massif de béton à forme absidiale dont je vous ai parlé tout à l'heure, rien n'apparut d'un intérêt suffisant pour rester en place au détriment du volume créé, et il s'est trouvé que l'importance même de ce massif nous permettait en le respectant, de mettre en valeur dans cette sacristie souterraine un témoignage vivant de l'histoire du monument jusque là caché dans son sol et dont l'aspect fruste a dicté notre décision de traiter les murailles le soutenant ou l'entourant en moellons rejointoyés d'un aspect plus rude et plus harmonisé avec l'aspect de ce massif que la pierre de taille parentée initialement prévue.

Comment devrait-on traiter la couverture même de cette salle souterraine ? Il semblait logique, si l'on avait voulu tenter une reconstitution archéologique, de la couvrir d'une des belles voûtes dont nous avons tant d'exemples. Mais l'homme moderne semblait vouloir trop s'effacer devant les enseignements anciens et puisqu'il fallait remettre en place l'ancien dallage de pierre sur cette couverture, il est apparu tout simplement que la dalle de béton armé à quadrillage de poutres et à caissons pouvait par sa neutralité même répondre à toutes les objections. L'aspect des escaliers d'accès (quoique traités dans leur ossature en béton) sera celui des belles constructions de pierres qui les entourent ; le garde corps sera également en pierres, de faible hauteur, avec une simple moulure sous la tablette qu'il sera loisible de surélever pour des questions de sécurité par une très sobre rembarde de fer carré ne comptant pas dans l'ensemble.

La compréhension de Monsieur le Curé a permis de joindre à ce programme de création un programme de mise en valeur de l'église. Table de communion et torchères mal adaptées au cadre disparaîtront probablement ; le tableau de commande électrique effectué d'une façon rudimentaire et même dangereuse (comme toute l'installation d'ailleurs) trouvera sa place dans la sacristie, point de départ d'une remise en état complète de cette trop provisoire et trop visible installation. D'autres améliorations sont projetées toutes utiles et bénéfiques pour l'église qui prendra ainsi une vitalité nouvelle.

S'inspirer des exemples antérieurs, mettre en valeur ces exemples en créant, n'est-ce pas la plus créatrice façon d'agir ?

Je vous ai donné le point de vue de l'exécutant, du maître de l'œuvre ; je me garderai bien de conclure sur la valeur archéologique de ce qui a pu être mis à jour. Je vous offre très objectivement le résul-

tat de mon travail, laissant à d'autres plus autorisés le soin d'en tirer un enseignement, très heureux si de cette manière j'aurai pu contribuer à leur permettre d'ajouter à l'histoire de la Cité de très utiles et documentées conclusions.

Michel LEGENDRE. Architecte D. P. L. G.  
*Architecte des Monuments Historiques de la Dordogne.*

---

### BIBLIOGRAPHIE

Abbé Farnier. *Histoire de Lisle*. — Lisle, 1943 [1948]. In-8° de 344 pages, 17 planches. Prix : 250 francs.

Le nouveau livre de notre collègue, M. l'abbé Farnier, est préfacé chaleureusement par M. Joseph Durieux. Notre vice-président rappelle les services déjà rendus à l'histoire locale par M. le Curé de Lisle. Partout où il a exercé son ministère, à Ligneux, à Piégut, à Bussière-Badil, il a su concilier ses devoirs de pasteur et son goût passionné du passé, il s'est employé de tout son cœur à le faire connaître et aimer. Quant on sait quelles exigences a la science historique contemporaine, on ne peut manquer de rendre hommage à M. l'abbé Farnier qui, loin des bibliothèques et des archives, a cependant réussi à édifier une œuvre déjà importante.

Cette fois l'« infatigable chercheur a remonté le cours des âges jusqu'aux origines de la ville de Lisle : il a réuni sur elle une masse de faits, de noms et de dates dignes d'être retenus. Dans cette revue de l'histoire politique, religieuse et familiale de Lisle, rien n'a été omis de ce qui est essentiel et utile à notre information de bons patriotes périgourdins.

M. l'abbé Farnier a présenté des « pages » d'histoire et d'archéologie avec modestie et sobriété, la lecture en est facile et garde souvent la saveur originale des documents reproduits en abondance, sinon avec toute la correction nécessaire lorsqu'il s'agit des textes latins du Moyen âge. Malgré l'absence de toute référence, bien excusable en un temps où l'impression des livres est devenue un super-luxe, l'érudit trouvera largement à glaner dans cet ouvrage de « bonne foy ».

G. L.